Economic Council
of Canada

Conseil économique
du Canada

Working Paper
Document de travail

Document de travail n° 25

Au-delà de la culture : le Québec contemporain et l'immigration

Christopher McAll

1991

ISSN 1180-3495

Au-delà de la culture : le Québec contemporain et l'immigration

Les résultats publiés dans le présent document demeurent l'entière responsabilité de l'auteur et, en tant que tels, n'engagent en rien le Conseil économique du Canada.

Les droits d'auteur des « documents de travail » du Conseil économique appartiennent à la Couronne. Toute reproduction de courts extraits est autorisée aux termes de la législation canadienne sur les droits d'auteur. L'autorisation de reproduire ou de citer de longs extraits doit être obtenue du :

Directeur des publications
Conseil économique du Canada
Case postale 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

92-04848/

Table des matières

Avant-propos	vii
Remerciements	ix
Introduction	1
Multiculturalisme, convergence et nouveau parallélisme	1
Macroculture, inégalités et communalisation	5
Le Québec et l'immigration : mise en contexte	8
Enjeux et défis de l'immigration	13
La gestion étatique des rapports ethniques et ethnolinguistiques	21
Conclusion	33
Bibliographie	39

Avant-propos

En février 1991, le Conseil économique a publié un important rapport de synthèse sur l'immigration et la politique d'immigration qui avait pour titre *Le nouveau visage du Canada*. Celui-ci a été suivi au mois de mai d'un rapport de recherche intitulé *Incidence économique et sociale de l'immigration*.

La nature des conséquences sociales de l'immigration revêt une importance particulière dans le cas du Québec. Donc, dans l'étude qui suit l'auteur porte son attention sur les défis et enjeux posés par l'immigration à la société québécoise contemporaine. Il fait ressortir la centralité des différentes frontières ethniques et ethnolinguistiques qui traversent le marché du travail au Québec ainsi que l'incapacité relative des appareils de l'État d'agir efficacement sur ces frontières. Les tensions sociales dans les rapports entre différentes communautés ethniques et enthnolinguistiques – immigrées et non immigrées – sont liées à l'insécurité linguistique de la majorité francophone et à la restructuration constante des frontières d'exclusion et d'inclusion dans l'emploi. L'auteur conclut également à l'insuffisance des discours et analyses qui se fondent principalement sur la différence culturelle pour expliquer les rapports problématiques entre ces communautés.

Christopher McAll est professeur adjoint au Département de sociologie de l'Université de Montréal.

Judith Maxwell
Présidente

Remerciements

L'auteur désire remercier les personnes suivantes de leur précieuse collaboration : 1) fonctionnement des organismes communautaires : Josée Azoh (anthropologie, Université de Montréal), Célina Hasbun (Association des femmes salvadoriennes et centro-américaines) et Jean Musafiri (Centre multi-ethnique de Montréal-Nord); 2) données sur la ségrégation résidentielle ethnique et sur la proportion du revenu consacrée au logement : Sylvain Bérubé (géographie, Université de Montréal); 3) recherche documentaire : Célestin Blaud (sociologie, Université de Montréal); 4) évolution de la politique culturelle du Québec et données sur les dépenses effectuées par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration : Mireille Chévarie (sociologie, Université de Montréal); 5) tensions sociales et jeunesse : Marie-Denise Claude (sociologie, Université de Montréal), Mujinga Mpinga (sociologie, Université de Montréal) et Jacqueline Hekpazo (Maison d'Afrique); 6) opinion publique et sondages : Yves Faustin (sociologie, Université de Montréal); 7) données sur les organismes de la communauté haïtienne : Daniel François (sociologie, Université de Montréal); 8) politiques et programmes de la Ville de Montréal : Martine Lalonde (sociologie, Université de Montréal).

Introduction

Nous nous proposons d'effectuer un survol de différents problèmes sociaux qui se sont manifestés au Québec, problèmes que l'on croit liés – à tort ou à raison – à l'immigration, et d'évaluer certaines stratégies – surtout d'ordre culturel – élaborées par les gouvernements fédéral et provincial pour tenter de les résoudre. Dans un premier temps, nous présenterons les grandes lignes de l'approche culturelle qu'a privilégiée l'un et l'autre gouvernement. Nous aborderons ensuite la multidimensionalité du social afin de situer le concept de culture dans un cadre théorique plus large. Dans un troisième temps, nous considérerons le contexte spécifique au Québec, ainsi que les différents problèmes sociaux qu'on a tendance à lier à la présence d'une population immigrée diversifiée. Dans la quatrième partie, nous examinerons un certain nombre d'enjeux et les défis que pose l'immigration à la société québécoise. En dernier lieu, nous traiterons de certains aspects de la gestion étatique des rapports ethniques et ethnolinguistiques dans le Québec contemporain.

Multiculturalisme, convergence et nouveau parallélisme

Ce qui frappe quand on aborde la question de l'immigration dans les sociétés industrialisées contemporaines, c'est l'aspect limité du champ explicatif. À première vue, des termes divers et opposés semblent pleuvoir de part et d'autre. On a l'impression de se trouver sur un véritable champ de bataille. La confrontation sur le plan conceptuel se limite à certains termes principaux, dont le plus important, et de loin, est celui de *culture*. On passe à l'attaque et on contre-attaque au nom de la multiculture, de la pluriculture, de l'interculture, de la transculture, de *la* culture (nationale ou autre) et de la sensibilité culturelle. Les protagonistes peuvent ainsi finir par faire oublier qu'ils sont, au moins sur un point, tous d'accord : les rapports sociaux problématiques qui font l'objet de ces débats relèvent, en tout premier lieu, de différences culturelles.

Dans la mesure où ce champ explicatif essaie de rendre compte de l'ensemble des rapports sociaux contemporains – c'est-à-dire prétendre qu'en dehors des différences culturelles il n'y a rien –, on peut aboutir à caractériser la société dans son ensemble et les différents acteurs sociaux par le biais de la culture. À prime abord, et à partir de ce champ explicatif, il semble y avoir deux types de sociétés : les sociétés multiculturelles et les sociétés monoculturelles. Voilà ce qui semble être une différence radicale qui, dans le contexte canado-québécois, peut se traduire par les positions opposées du multiculturalisme classique, au palier fédéral, et, à la fin des années 70, celle du monoculturalisme, au palier provincial. Cette dernière veut qu'il y ait, selon les termes de Laurin, une culture québécoise « singulière » pouvant servir de « foyer de convergence » aux autres cultures présentes sur le territoire.

Il est à remarquer que, dans les deux camps, l'étendard est levé au nom de la différence culturelle. Ce qui surprend, c'est que non seulement on fasse appelle au même concept, mais qu'on présume aussi la même chose quant à ce qui définit une société, même si, justement, on ne la définit pas de la même façon. Dans le cas de la doctrine concernant la singularité de la culture québécoise, on trouve cette ancienne équivalence entre peuple, nation et culture. Une notion de culture que Simard appelle « totalisante » [Simard, 1988] et que Williams qualifie « d'anthropologique ou de sociologique au sens large [se référant] au " mode de vie global " d'un peuple distinct » [traduction] [Williams, 1981, p. 11]. Dans le cadre de la doctrine opposée, celle du multiculturalisme classique, on trouve la même conceptualisation, sauf que chaque groupe d'immigrants amène avec lui et porte en lui « sa » culture d'origine qu'il transmet ensuite à ses descendants. De cette façon, la société réceptrice est formée d'un ensemble de petits peuples définis culturellement, de « petites civilisations » pour employer l'expression d'Ollivier [1988].

Malgré les apparences, dans le cas du multiculturalisme classique, on est plus fidèle à la conceptualisation totalisante que dans le modèle québécois de convergence. La culture est tellement totalisante, pour le multiculturalisme classique, qu'on n'y échappe jamais, même en émigrant, même d'une génération à l'autre. Cette façon de comprendre la société canadienne a vu le jour dans les années 60 [voir McAll, 1990*a*, p. 165 et suiv.]. Cependant, le rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, publié en 1970, ne présente pas le Canada comme étant essentiellement multiculturel, mais plutôt comme étant composé de deux cultures dominantes, l'anglophone et la francophone [Canada, 1970]. À côté de ces deux cultures et des langues qui leur sont associées, on trouve la multiplicité de langues et de cultures qui caractérise les différentes populations immigrées. (Il est à noter que les peuples autochtones étaient exclus du mandat de la commission.)

Les commissaires voyaient dans cette multiplicité culturelle un enrichissement pour la « culture canadienne » dans son ensemble. Il s'agissait, selon eux, de protéger et de consolider ce processus d'enrichissement. En même temps, ils considéraient qu'il était important que les individus ne soient pas coupés de leurs racines linguistiques et culturelles en s'assimilant à l'une des deux cultures dominantes. On devait plutôt favoriser leur intégration à la société anglophone ou francophone tout en permettant le maintien de leur identité culturelle. Nous trouvons donc, dans le rapport de la commission, une certaine ambiguïté entre les deux visions de la société canadienne, entre le biculturalisme et le multiculturalisme. Les sphères politique et économique sont présentées comme étant principalement bilingues et biculturelles – d'où la nécessité de l'intégration des immigrés. Mais en dehors de ces sphères, surtout dans le domaine des arts, de la religion ou de la vie familiale, on favorise le maintien de la diversité sur le plan culturel.

D'un côté, donc, il y a les Canadiens qui appartiennent à l'un ou l'autre des deux groupes culturels et linguistiques majoritaires et, de l'autre, un ensemble de minorités culturelles qui sont censées être intégrées et différentes en même temps. Cette vision ambiguë de la société canadienne cède la place, au début des années 70, à la politique fédérale du multiculturalisme. Il faut admettre qu'il y avait, à l'époque, certains problèmes dans les rapports entre les deux peuples dits « fondateurs ». C'est peut-être pour cette raison que Trudeau a tenu à remplacer la vision d'un Canada composé de deux groupes culturels et linguistiques dominants, entourés d'un certain nombre d'autres groupes plus ou moins marginalisés – c'est-à-dire la vision de la Commission royale d'enquête –, par une vision tout à fait autre, celle du multiculturalisme dans un cadre bilingue [Canada, 1978, p. 46]. En d'autres mots, l'image d'un Canada divisé en deux cultures dominantes et parallèles (et donc qui risquait de se scinder en deux) a été remplacée par une autre où ce même Canada est présenté comme étant essentiellement *multi* plutôt que *bi*culturel.

En 1973, le Canada était en voie de devenir officiellement multiculturel avec la création du Conseil consultatif sur le multiculturalisme. L'année précédente, Trudeau avait nommé un ministre responsable de la mise en œuvre de la politique du multiculturalisme. Le mandat qui lui avait été confié était de favoriser une prise de conscience dans la population quant à la nature « bilingue et multiculturelle » de la société canadienne [Canada, 1978, p. 15]. Pendant les cinq années qui ont suivi, cette notion d'un Canada essentiellement multiculturel a fourni une trame aux activités de différents ministères et organismes fédéraux. Aux Affaires extérieures, par exemple, on a pris soin de présenter une image multiculturelle du pays à l'étranger, le Conseil de la radio et de la télédiffusion a publié un guide sur le multiculturalisme dans le domaine des communications et le Musée de l'Homme a réorienté ses activités pour mieux tenir compte de la nature multiculturelle, nouvellement découverte, de la société canadienne [Canada, 1978].

Deux années après l'élection du Parti québécois, en 1978, on trouve donc, comme fil conducteur d'un ensemble d'activités relevant du gouvernement fédéral, cette croyance dans la nature multiculturelle de la « grande famille ethnoculturelle » du Canada [Canada, 1978, p. 26]. Quatre ans plus tard, en 1982, après avoir perdu son référendum sur la souveraineté-association en 1980, le gouvernement péquiste refusait d'entériner la nouvelle constitution canadienne. C'est dans le cadre de cette loi fédérale qu'on affirme que toute interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés doit être compatible avec le maintien et la consolidation de « l'héritage multiculturel » de la population canadienne [Canada, 1981]. La consécration de cette vision particulière de la société canadienne est arrivée en 1988 avec l'adoption de la *Loi sur le multiculturalisme*. Dans cette loi, on promeut toujours le multiculturalisme comme étant une « caractéristique fondamentale de l'héritage et de l'identité canadienne » à une époque où la fissure entre les deux groupes linguistiques majoritaires reste tout aussi

présente. Avec l'adoption de cette loi, cependant, on a abandonné le multiculturalisme classique des années 70. Plutôt que de voir dans les différentes communautés un ensemble varié de cultures rattachées à des passés plus ou moins lointains – cultures qu'il fallait maintenir et consolider –, on parle maintenant de cultures qui évoluent. La vision est toujours aussi multiculturaliste, mais la mosaïque d'antan est devenue un parallélisme : chaque culture évolue à son rythme à l'intérieur de sa spécificité. Il y a un autre changement de direction important dans le cadre de ce multiculturalisme renouvelé. Dans le contexte d'une nouvelle immigration d'origine autre qu'européenne, on cherche dorénavant à sensibiliser la population au problème du racisme.

La position qu'a adoptée le gouvernement du Québec à la fin des années 70 – celle de la convergence culturelle – a ouvert une brèche importante : si les collectivités peuvent converger culturellement, les frontières entre les cultures ne peuvent être immuables; il ne peut donc y avoir de culture « singulière » nationale vers laquelle on peut converger. Cette brèche a été pour ainsi dire fermée, en 1981, par la publication du plan d'action du gouvernement du Québec, *Autant de façons d'être québécois*. Dans ce plan d'action, on mise davantage sur le maintien et le développement des « communautés culturelles » et de leur spécificité, tout en voulant promouvoir leur intégration à la société québécoise. Il s'agit d'un pas important dans la direction des îlots culturels du multiculturalisme classique, vers la coexistence plutôt que la convergence.

C'est cette coexistence entre communautés culturelles diverses – tout en souhaitant leur intégration linguistique à la collectivité francophone – qui constitue le modèle retenu dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration* publié par le gouvernement du Québec en 1990. Ayant reconnu la diversité des cultures – à l'instar du multiculturalisme –, le gouvernement provincial veut dorénavant favoriser la communication « interculturelle ». À l'instar de la nouvelle politique fédérale, cependant, ces cultures différentes, dont est censé être constitué le nouveau pluralisme québécois, sont conceptualisées comme étant ouvertes sur l'avenir et dynamiques, plutôt que figées et inchangeables. Il ne s'agit plus de convergence ni d'une multitude d'îlots culturels renfermés sur eux-mêmes, mais d'un parallélisme culturel où chaque culture est censée poursuivre sa propre évolution.

Que ce soit sous la forme du multiculturalisme classique, du monoculturalisme, de l'interculturalisme ou du nouveau parallélisme, ces modèles se rejoignent plus qu'ils ne divergent en mettant l'accent sur la différence culturelle comme principal facteur explicatif des rapports sociaux. Ayant défini l'espace social à l'intérieur duquel tout se déroule comme étant principalement un espace pluriculturel – même si on reconnaît de plus en plus l'importance des inégalités socio-économiques et du racisme –, il s'ensuit que tout rapport entre groupes ou individus s'explique principalement par le biais des appartenances culturelles. Les rapports positifs sont étiquetés comme « enrichissement culturel », tandis

que les rapports négatifs ou problématiques ont comme cause des problèmes de compréhension ou de sensibilisation. Discrimination, exclusion, racisme, confrontations dans les cours d'école, harcèlement, ainsi que toute une litanie de problèmes sociaux concernant les rapports entre les différentes catégories de population, trouvent leur explication principale dans cette difficulté de compréhension entre cultures différentes.

Subtilement, à partir de ce champ explicatif qui est celui de la différence culturelle, on arrive à réduire l'ensemble des problèmes sociaux à des problèmes de compréhension. En réduisant ainsi les problèmes, on ne se disculpe pas de tout blâme, vu que le fait de ne pas se comprendre implique des manquements de part et d'autre. Cependant, la faute est une faute partagée. Il n'y a plus de victimes ni d'oppresseurs, mais tout juste un problème de manque de canaux de communication et de compréhension. D'où l'interculturel, cette mesure curative et préventive à la fois, pont entre les îlots ou les voies parallèles que sont les cultures, et qu'on suppose susceptible de régler tout problème social dans une société définie comme étant de *nature* pluriculturelle. Certains vont plus loin, vers la « transculture », où ce sont les individus eux-mêmes qui créent les ponts et collectionnent des appartenances culturelles multiples.

Tous ces modèles, qui prédominent dans les discours gouvernementaux et académiques portant sur l'immigration et les sociétés d'accueil, n'ont que peu à voir avec l'analyse sociale telle que pratiquée par la sociologie traditionnelle. Dans le cas des discours gouvernementaux, ce choix s'explique par le biais des objectifs politiques. Pour des raisons politiques évidentes dans le cas de ce que Laurin appelle la culture « nationale » québécoise, on choisit de se placer sur le terrain de la culture partagée entre Québécois plutôt que sur celui, par exemple, des conditions socio-économiques non partagées entre ces mêmes Québécois. Au palier fédéral et, dans le cadre du nouveau parallélisme, au palier provincial, le message est plus complexe dans la mesure où on est censé partager le fait de ne pas partager la même culture, mais la nature du message est comparable et l'intérêt politique de choisir ce type de message est tout aussi évident. Dans le présent contexte, nous nous interrogerons sur la possibilité de construire un modèle d'analyse plus conforme aux normes analytiques en sociologie, c'est-à-dire de fournir une meilleure contextualisation des rapports sociaux par rapport à la multidimensionalité du social et une conceptualisation de la culture plus conforme aux caractères spécifiques des sociétés complexes contemporaines.

Macroculture, inégalités et communalisation

Le caractère le plus marquant des débats contemporains sur l'immigration et ses conséquences est celui de l'ahistoricité. Dans le cas du multiculturalisme classique, les cultures qui se confrontent sont bien sûr conçues comme étant enracinées dans l'histoire, mais, en étant immuables et mutuellement exclusives, ce n'est plus une histoire qui évolue, mais une histoire figée. Le nouveau

parallélisme, tant au fédéral qu'au provincial, en mettant l'accent sur le dynamisme interne des différentes cultures, cherche à s'éloigner du multiculturalisme classique. On risque cependant d'introduire une nouvelle forme d'ahistoricité : celle qui conçoit chaque société comme n'étant que le produit, continuellement transformé, du jeu particulier de rapports entre la multiplicité de cultures distinctes dont elle est composée, ces cultures étant elles-mêmes en perpétuelle transformation.

Cette forme de structuro-fonctionnalisme se différencie des approches classiques en sociologie, en particulier de celles de Weber et de Marx, qui ne dissocient pas l'étude systémique des rapports sociaux du contexte global sociohistorique dans lequel ils se déroulent. Selon ces approches, chaque société en tant que système particulier de rapports a deux aspects : elle appartient à l'un ou l'autre des différents types de systèmes sociaux qu'on a pu étudier dans l'histoire et dont le capitalisme contemporain n'est qu'un exemple assez récent. En même temps, chaque société a sa spécificité, son histoire propre. Selon les traditions wébérienne et marxienne en sociologie, l'analyse sociale commence là où on situe la société en question par rapport à ces deux dimensions. C'est à partir de ce moment qu'une analyse structuro-fonctionnaliste peut avoir son utilité, c'est-à-dire une fois situé le système social dans l'espace-temps de l'histoire.

Curieusement, pour rendre compte de ces deux dimensions, Weber fait appel lui aussi au concept de culture. Mais c'est une utilisation du concept qui est fort différente de celles que nous avons considérées jusqu'ici. Il y a d'abord, pour Weber, une différence sur le plan culturel entre le capitalisme comme système de rapports sociaux et les différents systèmes – féodal et autres – qui l'ont précédé. En comparant la nation allemande et la nation polonaise à la fin du XIX^{e} siècle, par exemple, il fait ressortir cette différence culturelle qui relève de l'évolution plus rapide de l'Allemagne vers le capitalisme [Weber, 1988*a*]. Cette utilisation du concept de culture est en conformité avec celle qu'on retrouve dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Il y établit un lien entre ce qu'il appelle « l'esprit capitaliste moderne » et la « culture moderne », la dernière étant fortement imprégnée de la première [Weber, 1988*b*, p. 202]. La forme précise que prend cette culture de la modernité, cependant, varie selon les différents contextes sociohistoriques. Chaque société est ainsi caractérisée par une spécificité culturelle qui relève à la fois de la place qu'elle occupe vis-à-vis de la culture de la modernité et de sa propre histoire et composition. C'est une spécificité qui est elle-même en perpétuel changement et qui constitue à la fois l'objet des sciences sociales et culturelles et le cadre qui conditionne notre façon de voir la société [Weber, 1988*b*].

Cette utilisation du concept de culture exigerait non pas qu'on abandonne le concept, mais qu'on fasse une utilisation plus respectueuse des deux dimensions retenues par Weber, c'est-à-dire celle qui relève de la macroculture de la

modernité (imprégnée du capitalisme comme système de rapports sociaux) et celle qui relève de la spécificité culturelle d'une formation sociale donnée (conçue comme totalité) à un moment précis de son histoire [voir McAll, 1991]. La première de ces dimensions est absente des théorisations culturelles qui sous-tendent les politiques fédérale et provinciale, même si les rapports sociaux qui font l'objet de préoccupations dans le cadre de ces politiques sont largement marqués par cette macroculture. La deuxième dimension wébérienne – celle de la spécificité culturelle d'une société donnée rendue à un moment précis de son histoire – semble être plus près des préoccupations qu'on trouve dans les différentes politiques discutées ici. En étant dissociée de la première dimension, cependant, cette spécificité culturelle qu'on essaie d'articuler dans différentes politiques ne correspond que superficiellement à la conceptualisation de Weber.

Même en faisant une utilisation plus nuancée du concept de culture, il reste qu'il y a d'autres dimensions des rapports sociaux qui ne sont accessibles qu'au moyen d'autres outils analytiques. Un des problèmes inhérents à l'utilisation même wébérienne du concept de culture, c'est que ce concept est toujours utilisé pour faire référence à *un* ensemble ou à *un* système de rapports ou de pratiques. C'est un concept qui n'est pas de nature *relationnelle*. Quand on cherche à comprendre les relations sociales entre catégories d'acteurs, l'utilisation de ce concept non relationnel nous oblige à inventer d'autres concepts de type relationnel, d'où cette passerelle conceptuelle qu'est l'interculture. Mais l'interculture n'est pas relationnelle non plus. Tout ce qu'elle propose, c'est une voie de communication entre des ensembles conçus comme étant distincts. Il est donc nécessaire de resituer le concept de culture par rapport à d'autres qui sont mieux en mesure de rendre compte des *rapports* sociaux. Dans le présent contexte, nous nous référerons surtout aux concepts clés qui sont ceux de l'inégalité, de la discrimination et de la communalisation.

Le concept d'inégalité est par définition relationnel dans le sens qu'il rend compte de la différence entre deux objets ou acteurs selon une certaine mesure. Ce qui nous intéresse ici est moins l'utilisation de ce concept pour décrire une différence statique entre deux quantités, mais davantage l'inégalité comme rapport social dynamique entre deux collectivités. C'est un terrain conceptuel propice à la compréhension des rapports sociaux dans le contexte de l'immigration, dans la mesure où l'on se plaint surtout des inégalités qu'on subit plutôt que du manque de compréhension culturelle.

Dans la mesure où les rapports inégalitaires sont des rapports collectifs et non pas individuels – on subit l'inégalité *en tant que* femme ou Noir ou enfant d'ouvrier, et non en tant qu'individu –, il faut développer des concepts qui soient en mesure de nous aider à comprendre ces rapports entre collectivités. Un concept important à cet égard est celui de la discrimination. Une collectivité ne peut conserver ses privilèges sans avoir recours à ce mécanisme d'identification permettant l'exclusion et l'inclusion. Une collectivité discriminante crée

un système identitaire qui tend à valoriser et légitimer les rapports inégalitaires qu'elle cherche à maintenir (supériorité par rapport à infériorité de « nature » par exemple) et qui, en même temps, permet d'identifier ceux qu'on veut inclure ou exclure. La construction de ce système identitaire fait partie de ce que Weber appelle la « communalisation » [Weber, 1985]. Selon les circonstances et selon la nature des collectivités qui se confrontent, cette construction d'identités opposées peut prendre différentes colorations – par exemple ethnique, ethnolinguistique, sexiste ou raciste. Quelle que soit la forme qu'elle prend, cependant, il s'agit d'un *rapport* dynamique de différenciation, plutôt que d'un simple constat de différence, et d'un rapport identitaire qui a comme finalité de rendre possible des rapports sociaux d'inclusion et d'exclusion entre les groupes.

Le Québec et l'immigration : mise en contexte

Non seulement la société québécoise a-t-elle des caractères très particuliers, mais elle a subi depuis les années 60 des bouleversements constants. Les immigrants arrivant sur le territoire québécois font face à un système scolaire, un marché du travail et une distribution résidentielle de la population qui sont tous marqués par l'appartenance ethnolinguistique et, dans le cas du système d'éducation, par la confessionnalité. Ils se trouvent devant un véritable chassé-croisé de frontières d'exclusion et d'inclusion, frontières qui se transforment, se dissolvent, se mettent en place. Ils se trouvent devant un discours d'accueil et de refus, devant une politique linguistique contraignante et des pratiques linguistiques qui semblent aller en sens contraire, et surtout devant deux populations qui se confrontent du fait de leurs différences linguistiques et de classe, même si, ici aussi, il y a de profonds changements en cours de part et d'autre. Avant de situer la population immigrée récente dans ce contexte, nous présenterons certains faits saillants concernant l'état des rapports de force entre les deux groupes ethnolinguistiques majoritaires.

Tout indique qu'il y a eu un rattrapage important entre 1971 et 1981 en ce qui concerne le statut socio-économique des francophones par rapport aux anglophones. La commission Gendron, en 1971, constatait toujours cette infériorisation marquée de la main-d'œuvre francophone qui avait été décrite auparavant par Hughes en 1943. En ce qui concerne l'utilisation des langues au travail, par exemple, le français était toujours largement confiné à ce que la commission Gendron appelle les « basses tâches » [Québec, 1972], tandis qu'ailleurs l'anglais prédominait, surtout dans l'administration. Ce cantonnement du français, et donc en large mesure des francophones, dans les secteurs subalternes de l'économie se reflète dans ce que Vaillancourt appelle la « rentabilité » des attributs linguistiques des francophones en 1971 [Vaillancourt, 1988]. Fortement désavantagés par rapport aux anglophones bilingues et unilingues en 1971, les francophones ont réussi à rétrécir et, dans certains cas, à renverser l'écart en

l'espace d'une décennie. Ce rattrapage est dû, en partie, à l'essor du secteur public québécois à forte prédominance francophone [Guindon, 1978]. Il est à remarquer, cependant, que les années 70 ont vu la mise sur pied d'institutions financières importantes et de grandes entreprises dirigées par des francophones [Moreau, 1981]. Le pourcentage d'emplois dans les entreprises dirigées par des Canadiens francophones a augmenté dans tous les secteurs (à l'exception des services dans le secteur privé), tandis qu'il a diminué dans les entreprises dirigées par des Canadiens anglophones dans l'ensemble des secteurs sans exception [Vaillancourt, 1988]. Les francophones n'occupent plus globalement, en 1981, la position subalterne que leur avaient réservée les anglophones – mise à part l'élite que formait les professions libérales et le clergé – jusqu'au début des années 70.

À cause de cette meilleure rentabilité des attributs linguistiques des francophones, on pourrait s'attendre à ce que les immigrants allophones – agissant en toute rationalité économique – soient davantage portés à s'intégrer à la collectivité francophone. Avant d'aborder cette question, cependant, il faut regarder de plus près la situation linguistique réelle sur le marché du travail. Le premier constat qui s'impose est qu'une présence accrue de francophones dans un milieu de travail donné ne veut pas nécessairement dire une présence accrue du français. Laponce, entre autres, a signalé l'importance de l'aspect territorial des comportements langagiers [Laponce, 1987]. La langue dominante a tendance à s'approprier un territoire, territoire qui peut être géographique ou socioprofessionnel. Cette dominance s'exerce sur les membres d'autres groupes ethnolinguistiques qui arrivent sur le territoire en question. La présence accrue de francophones parmi les cadres ou les ingénieurs-concepteurs dans les grandes entreprises de la région de Montréal ne veut pas nécessairement dire que ces secteurs du marché du travail se francisent. D'ailleurs, Monnier, en refaisant la recherche effectuée par la commission Gendron en 1971, a constaté qu'en 1979 les cadres francophones de Montréal utilisaient davantage l'anglais, mais aussi que le nombre de francophones travaillant en français avait augmenté par rapport à 1971 [Monnier, 1983]. Dix ans plus tard, en 1989, Béland constate toujours cet « effet pervers » de la mobilité ascendante et de la professionnalisation d'une partie de la main-d'œuvre francophone. Tandis qu'il y a eu augmentation de l'utilisation du français dans le secteur des services (compte tenu de l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs francophones), les professionnels et techniciens francophones du secteur privé à Montréal utilisent moins le français au travail en 1989 qu'en 1979 [Béland, 1991].

Malgré la présence accrue de francophones, l'utilisation réelle du français reste donc incertaine. Peu de recherches ont été faites dans les milieux de travail, les recherches de la commission Gendron, de Monnier et de Béland ayant été effectuées au moyen d'entrevues ou de sondages téléphoniques consistant en une auto-évaluation des sujets quant à leurs comportements langagiers. Depuis 1977, on a procédé à la « francisation » des entreprises par le biais de la Charte de la

langue française et d'émission de certificats de francisation. Ce processus a eu un impact sur la bilinguisation et, dans certains cas, la francisation formelle des entreprises, mais on a peu ou pas d'information sur les comportements langagiers réels des acteurs [Maurais, 1987; CLF, 1986].

Les données dont nous disposons suggèrent que l'anglais n'a que peu perdu de sa force d'attraction [voir FTQ, 1990]. On a exigé, par exemple, qu'une proportion plus importante d'immigrants arrivés après 1971 maîtrisent l'anglais pour leur premier emploi [Monnier, 1983]. Il est à noter que l'augmentation de la rentabilité des attributs linguistiques des francophones entre 1971 et 1981 s'applique surtout aux francophones *bilingues* [Vaillancourt, 1988]. Ce constat est conforme à la pénétration des francophones dans des territoires socio-professionnels où la langue prédominante est l'anglais. Avec l'ouverture des marchés extérieurs et la présence grandissante d'entrepreneurs et de chercheurs québécois sur ces marchés où la langue anglaise prédomine, il y a la possibilité d'un glissement de l'élite francophone dans certains secteurs vers une bilinguisation des comportements professionnels, sinon une anglicisation tout court.

Le rapport de force sur le plan linguistique est donc d'une grande complexité. Si les inégalités socio-économiques entre les populations de langue maternelle anglaise et française s'amenuisent avec le temps, le pouvoir d'attraction de ces langues ne relève pas directement de leur poids relatif en tant que langues maternelles, mais davantage de leur utilisation sur le marché du travail. L'écart évident entre la francisation officielle des milieux de travail et les comportements réels ne fait rien pour diminuer le sentiment d'insécurité linguistique de la population francophone [voir FTQ, 1990]. Malgré le fait qu'on tende à tenir la population immigrée responsable du renforcement de l'emprise de la langue anglaise, on peut présumer que cette insécurité qui sous-tend certaines attitudes négatives à l'égard des immigrants a sa source principale dans les comportements langagiers ambigus des francophones eux-mêmes.

Les multiples filières de l'immigration ne font rien pour réduire la complexité de la situation dans la région de Montréal. Si, en gros, on peut constater la même distribution bipolaire qui a déjà caractérisé les francophones eux-mêmes sur le marché du travail montréalais – concentration dans les professions libérales, d'une part, et au bas de l'échelle sociale, de l'autre [Québec, 1972] –, chaque groupe d'immigrants, catégorisé selon sa provenance et le moment de son arrivée, a un profil particulier d'insertion ou de non-insertion [Audet, 1987]. De façon globale, les immigrants ont eu tendance à aller là où les francophones ne sont pas. Soit on a fait appel à eux pour faire fonctionner les services sociaux et de santé de la communauté anglophone [Guindon, 1978], soit on les a fait venir comme main-d'œuvre hautement qualifiée prête à travailler dans des conditions supérieures ou inférieures à la moyenne – selon qu'il s'agisse d'ingénieurs-concepteurs, par exemple, ou de couturières – dans des secteurs où la main-

d'œuvre non immigrée n'est pas compétente ou n'a pas la volonté de travailler, soit on les accepte en tant que réfugiés ou dans la catégorie famille, quelle que soit leur compétence en termes de formation.

Leur distribution bipolaire sur le marché de l'emploi tend à les tenir à l'écart des travailleurs francophones et ne favorise pas leur intégration à la francophonie. Cela est d'autant plus vrai que leur présence au haut de l'échelle sociale se situe davantage dans des secteurs comme l'aéronautique où l'anglais prédomine. En bas de l'échelle, il y a souvent peu ou pas de communication sur les lieux de travail, ces emplois ayant ce que nous appelons un niveau d'*aphonie* élevé [McAll, 1990c]. L'intégration linguistique et l'intégration sociale – dans la mesure où on peut séparer les deux – à la collectivité francophone québécoise deviennent donc problématiques. La logique même d'une immigration pensée en fonction des lacunes de disponibilité et de compétences de la main-d'œuvre en place tend à produire une distribution complémentaire ou parallèle des populations immigrée et non immigrée, et donc à réduire les contacts entre ces deux populations.

Dans la région montréalaise, cette distribution complémentaire des populations sur le marché du travail se reflète dans la distribution résidentielle. La mobilité sociale ascendante d'une partie de la population de langue maternelle française depuis 1971 a été accompagnée d'un déplacement vers les banlieues au sud et au nord de l'île de Montréal, ainsi que vers les municipalités de l'ouest de l'île à majorité anglophone. En 1981, 53,6 % des francophones de la région de Montréal habitaient l'île, contre 75,3 % des anglophones et 83,3 % des allophones [Paillé, 1989]. En 1986, la proportion des francophones habitant l'île était tombée à 51,6 %, tandis que celle des anglophones et des allophones était restée stable. Selon Paillé, la proportion globale de la population francophone de l'île de Montréal n'a cependant pas changé entre 1981 et 1986 (60 %), compte tenu, entre autres, de la diminution du nombre d'immigrants. La majorité francophone est toujours fortement concentrée dans l'est de l'île (77,7 % de la population en 1981), mais sa présence augmente dans l'ouest (41,9 % de la population en 1981).

Comme dans le cas du marché du travail, la population immigrée s'adapte à une distribution résidentielle déjà fortement différenciée sur le plan ethnolinguistique. La plupart des groupes d'immigrants vivent davantage à proximité de la communauté anglophone que de la francophone, les exceptions étant les Français, les Haïtiens, les Italiens, les Portugais et les Latino-Américains [Veltman et Polèse, 1987]. Une tendance récente donne lieu à une plus forte concentration de certains groupes d'immigrants dans l'espace intermédiaire entre les deux zones à prédominance anglophone et francophone. La proximité résidentielle à la collectivité francophone de certains groupes, cependant, telle la population d'ascendance italienne, ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement près de cette collectivité sur le plan linguistique.

Le déplacement des différentes vagues d'immigrants sur le territoire montréalais suivait, dans les années 20 et 30, le modèle de succession ethnique connu des autres grandes villes nord-américaines [Reynolds, 1935]. Avec la consolidation, sur le plan territorial, de la division de la population en deux grands blocs, différenciés à la fois sur les plans linguistique et socio-économique, l'insertion résidentielle des nouveaux arrivants a pris une forme assez particulière, ce qui amène Langlois à conclure que c'est le facteur ethnique qui joue un rôle prépondérant à Montréal, contrairement aux autres grandes villes du continent, où le facteur socio-économique est déterminant [Langlois, 1985].

On peut présumer, cependant, que l'existence de territoires résidentiels clairement définis sur les plans linguistique et socio-économique crée un ensemble de modèles d'insertion différents. Les immigrants anglophones ou anglophiles se dirigent à l'arrivée vers les zones à prédominance anglophone et élisent domicile à l'intérieur de ces zones en fonction de leur statut socio-économique. C'est ainsi que les immigrants antillais anglophones sont concentrés dans les quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce. Les immigrants francophones, par contre, se trouvent plutôt à l'est du boulevard Saint-Laurent. Entre les deux, on trouve le corridor de l'avenue du Parc et de Parc Extension, zone multilingue et mitoyenne où les populations immigrées non francophones s'établissent en marge des deux grands territoires linguistiques. La succession ethnique semble se produire, mais à l'intérieur de corridors distincts selon l'appartenance linguistique des immigrants. C'est ainsi que les concentrations d'immigrants juifs, polonais et ukrainiens dans différentes parties du centre-ville ont diminué avec le temps, ces populations se regroupant ailleurs en fonction d'une mobilité sociale ascendante [Langlois, 1985]. La population francophone non immigrée a ses propres zones d'insertion et ses propres corridors de mobilité sociale. C'est ainsi que les personnes à faible revenu faisant partie de cette population sont très présentes à l'intérieur de ce qu'on appelle le « T » inversé de la pauvreté, qui suit les lignes de métro de l'axe nord-sud et nord-est/sud-ouest, même si dans la section sud-ouest de ce « T » la pauvreté prend une coloration plus bilingue.

Cette ségrégation ethnolinguistique des populations à l'intérieur de territoires distincts a des conséquences directes sur la ségrégation scolaire. Si la Charte de la langue française a eu comme conséquence la fréquentation accrue des écoles de langue française par les enfants immigrés ou issus de l'immigration – 67,1 % des écoliers allophones étant inscrits dans ces écoles en 1987-1988 contre 20,5 % en 1976-1977 [Paillé, 1989] –, il reste que la ségrégation résidentielle et la confessionnalité du système d'éducation ont, comme conséquence, la concentration de ces enfants dans certaines écoles, surtout dans le secteur francophone du Protestant School Board of Greater Montreal.

L'appartenance confessionnelle a toujours joué un rôle important dans l'organisation sociale et spatiale de la population montréalaise. Ainsi l'Église a mis

sur pied des paroisses catholiques et anglophones à l'intention des immigrants irlandais pendant la première moitié du XX[e] siècle, préférant maintenir leur catholicisme plutôt que de favoriser leur intégration à la communauté francophone [Harvey, 1987]. Aussi, malgré la séparation partielle de l'État et de l'Église dans les années 60, la loi 107, entrée en vigueur en 1989, renforce le contenu confessionnel des programmes d'enseignement dans les écoles. Cette législation contribuera probablement à accentuer le mouvement d'immigrants d'origines diverses vers les écoles protestantes moins intégristes, réduisant de ce fait les possibilités de contact et donc d'intégration sociale à la majorité francophone.

L'ensemble de ces facteurs ne fait que reproduire la structuration ethnolinguistique traditionnelle des inégalités sociales dans l'espace montréalais. Ce faisant, ils renforcent certaines lignes de tension qui, tout en ayant leur source principale dans le traitement inégal auquel font face différentes collectivités, s'articulent et s'expliquent par le biais de la différence. La différence devient, ainsi conçue, davantage *source* de tension que *mécanisme* d'exclusion et d'inclusion.

Enjeux et défis de l'immigration

Si les immigrants au Québec ont toujours dû se situer par rapport à la confrontation des populations anglophone et francophone – les territoires résidentiels et socioprofessionnels dans la région de Montréal se trouvant d'un côté ou de l'autre de la frontière ethnolinguistique omniprésente –, la préoccupation majeure des francophones non immigrés a été de repousser cette frontière, d'élargir l'espace à l'intérieur duquel il est possible de vivre et de travailler en français. La plupart des recherches qui ont été effectuées sur l'évolution des frontières entre groupes ethnolinguistiques a porté sur l'évolution de la frontière entre les deux groupes majoritaires. C'est ainsi que Vaillancourt s'intéresse principalement à l'augmentation de la rentabilité des attributs linguistiques des travailleurs francophones sur le marché du travail montréalais [Vaillancourt, 1988]. Il constate un écart grandissant entre allophones et francophones, mais cet écart ne constitue pas l'objet principal de son analyse.

Dans le rapport de la commission Gendron et dans les différentes études qui ont été faites par la suite, y compris celles de Vaillancourt et de Monnier, la population immigrée de langue maternelle autre qu'anglaise ou française a été marginalisée. Cette population a été classifiée comme « autre » ou « allophone », concepts fourre-tout qui consacrent la marginalité de ces groupes tout en dissimulant leur diversité. Ces « autres » n'ont d'intérêt que dans la mesure où ils contribuent par leurs gestes à renforcer ou à déplacer une partie de la frontière entre les deux groupes majoritaires, comme dans le cas de la communauté italienne et de la crise linguistique à Saint-Léonard en 1968, quand la commission scolaire avait décidé de transformer les classes bilingues en classes unilingues françaises [Harvey, 1987].

Guindon explique ce manque d'intérêt des francophones pour les « néo-Québécois » par le fait que les deux populations ne se trouvaient pas en concurrence directe sur le marché du travail dans les années 60 et 70. Face à l'exclusivité anglophone, les francophones se sont vus dans l'obligation de créer leur propres territoires protégés. Ce n'est qu'à la fin des années 70, à cause de la récession et des réductions budgétaires, que la population francophone s'est trouvée de plus en plus en concurrence directe avec la population immigrée [Guindon, 1978]. Fernand Harvey parle également de ce lent éveil de la population québécoise francophone et de ses institutions face à la question de l'immigration. Cet éveil s'est fait surtout à partir des années 60. En 1965, par exemple, René Lévesque soulignait l'importance de quatre champs d'action : mise sur pied de services d'accueil; création de bureaux de placement; intégration scolaire; politique sélective de recrutement. Ce n'est qu'en 1975, cependant, que la question de l'immigration est devenue une priorité pour le gouvernement du Québec, et il a fallu attendre jusqu'en 1978 pour que le gouvernement provincial ait un droit de regard sur la sélection des immigrants tel qu'énoncé dans l'entente Couture-Cullen [Harvey, 1987]. Cette prise de conscience face à l'immigration est liée à l'urbanisation rapide de la population francophone, mais aussi à son passage graduel d'un statut de minoritaire sur le plan socio-économique – face aux intérêts anglophones – à un statut d'équivalence, sinon, dans certains cas, de majoritaire. On retrouve le même éveil concernant la population autochtone dans le Nord québécois à partir des années 60, éveil dans ce cas lié à la volonté d'exploiter les immenses ressources naturelles que recèle cette partie du territoire [Rouland, 1978].

Le nouveau rapport entre Québécois francophones et néo-Québécois qui se met en place dès la fin des années 70 est de nature différente quand on le compare aux rapports conflictuels entre, par exemple, travailleurs francophones et immigrants italiens au début du siècle. Lors de la période récente, la collectivité québécoise francophone – de plus en plus majoritaire sur le plan du pouvoir – s'est tournée vers la population immigrée avec la volonté explicite de lui faire respecter certaines règles de jeu correspondant à ses intérêts en tant que majorité. Cependant, un ensemble d'éléments a rendu difficile l'association de la population immigrée à ce projet collectif qu'est la construction d'une société francophone. Les contradictions dans les politiques linguistiques des deux paliers de gouvernement, l'attrait de la langue anglaise sur le marché du travail (malgré l'amélioration de la rentabilité du français dans certains secteurs due, notamment, à l'essor du secteur public), le taux de natalité de la population francophone en baisse, le maintien d'un niveau de chômage élevé pendant la décennie 1980-1990, la crise de l'embauche dans le secteur public et la précarisation de différents secteurs du marché du travail ont créé un terreau propice à la poussée du protectionnisme le long des frontières ethnolinguistiques et sexuelles entre les différentes catégories de travailleurs et de professionnels.

Les années 80 ont vu le renforcement de ces lignes de démarcation. Accaparant l'attention médiatique, le « problème » de l'immigration commence à ri-

valiser avec la vieille préoccupation des rapports entre anglophones et francophones. Les analyses n'en finissent plus d'être alarmistes quant à l'avenir de la francophonie dans un contexte de dénatalité face à l'immigration. On s'inquiète de la disparition possible de la culture québécoise d'expression française. L'inquiétude s'alimente à la nouvelle immigration en provenance de pays non européens. On parle d'immigrants culturellement « non adaptables ». On les tient responsables de l'incertitude qui plane sur l'avenir de la langue, d'autant plus que les enfants de langue maternelle française sont désormais minoritaires dans certaines écoles de la région de Montréal. Fait plus inquiétant, on procède – par la voie des médias et de l'action policière – à l'association non fondée entre appartenance ethnique et criminalité en ce qui concerne les jeunes des minorités visibles, phénomène maintes fois relevé par rapport à d'autres populations subordonnées ailleurs et à d'autres époques [Hall *et al.*, 1978; Gilroy, 1982]. On a l'impression d'assister au Québec à une polarisation croissante et au renforcement des frontières ethniques et ethnolinguistiques. Un certain nombre de recherches et d'analyses, de situations, d'événements et de commentaires de la part de politiciens, d'éditorialistes et d'autres intervenants reflètent et renforcent cette polarisation.

Une analyse publiée en 1989 par le démographe Michel Paillé est un bon exemple de cette tendance à dramatiser la situation actuelle. En choisissant une partie seulement de la région de Montréal – l'île de Montréal – et en définissant comme francophones uniquement les personnes de langue maternelle française, Paillé arrive à des prévisions sombres quant à l'avenir de la francophonie à Montréal. Au mieux, il prévoit le maintien du statu quo quant au poids démographique des francophones sur l'île – les francophones constituant 60 % de la population en 1986. Il est cependant plus vraisemblable, selon lui, que la proportion de francophones diminuera, étant donné la probabilité que le taux de natalité de la population francophone n'augmentera pas et compte tenu de l'intention des gouvernements d'augmenter le nombre d'immigrants. C'est dans ce contexte que Paillé fait ressortir la menace que font planer les immigrants sur l'avenir de la collectivité francophone : si la tendance à la hausse continue, il y aura deux fois plus d'immigrants non francophones arrivant sur le territoire de l'île de Montréal qu'il n'y aura de nouveaux-nés de langue maternelle française. Il arrive également à la conclusion que les écoliers francophones de l'île seront bientôt minoritaires dans les écoles publiques.

Le ton alarmiste de l'analyse de Paillé est assez représentatif des débats en cours sur la question de l'immigration au Québec. Sans qu'il y ait nécessairement déformation des faits, sa façon d'aborder la question de la population immigrée à Montréal laisse néanmoins perplexe. Tout en étant une entité géographique, l'île de Montréal n'est pas séparable sur le plan social des banlieues au sud et au nord. Compte tenu des déplacements importants de la population francophone vers ces banlieues, on se serait attendu à une analyse plus nuancée sur le plan démographique. La concentration de la population immigrée sur l'île (75 %

choisissant d'y rester en 1986, selon Paillé) n'est que le reflet de leur distribution bipolaire sur le marché du travail. On retrouve sur l'île à la fois les municipalités ayant les niveaux de revenu moyen les plus et les moins élevés, les premières étant majoritairement anglophones [voir Loslier, 1984]. On ne peut saisir la dynamique des rapports entre les différentes catégories de la population sur le plan de leur distribution résidentielle que si on adopte un cadre d'analyse régional lié au statut socio-économique. Si la diminution du poids démographique des francophones sur l'île est en partie le reflet de leur mobilité ascendante, le pessimisme de Paillé semble un peu déplacé. Ce n'est pas l'avenir de la francophonie comme telle à Montréal qui est le plus inquiétant, mais le fossé socio-économique qui se creuse entre deux segments des populations francophone et immigrée. Ce fossé devient plus évident dans le cas du système scolaire. Berthelot mentionne que 31 % des écoliers francophones sur l'île de Montréal fréquentent maintenant l'école privée [Berthelot, 1990].

Le choix de Paillé de ne considérer qu'une partie du territoire montréalais, de ne pas tenir compte de la dynamique socio-économique dans les déplacements des populations et, surtout, de faire ses prévisions quant à la survie de la francophonie à partir d'une définition restrictive fondée sur la langue maternelle – excluant ainsi ceux qui pourraient éventuellement devenir francophones ou travailler en français et laissant de côté les francophones qui s'anglicisent –, lui permet de faire porter le fardeau de la responsabilité quant à la situation actuellement précaire de la langue française aux femmes francophones qui refusent d'avoir des enfants et aux immigrants qui refusent de se franciser.

Ironiquement, ce type d'analyse peut avoir comme effet de renforcer les barrières d'exclusion et d'inclusion entre les différentes communautés, tout en permettant à l'auteur d'exprimer le souhait qu'il y ait davantage d'immigrants qui s'intègrent à la communauté de langue française. On trouve la même contradiction dans le documentaire *Disparaître* de Lise Payette, documentaire télévisé qui a soulevé une controverse importante lors de sa diffusion sur les ondes de Radio-Canada au début de 1989. Ici aussi, ce sont les femmes et les immigrants qui sont pointés du doigt. À partir d'entrevues sélectives avec, entre autres, un représentant du Front national français et quelques parents britanniques de « souche » qui ont choisi de retirer leurs enfants d'une école où ils étaient devenus minoritaires face aux écoliers d'origine asiatique, Payette construit l'image de l'immigrant-envahisseur auquel on a dû céder le contrôle de certains quartiers de Marseille et de Montréal. Le défi est encore une fois de survivre en tant que collectivité, mais cette fois-ci face à la double menace de la baisse du taux de natalité et de l'occupation d'une partie grandissante du territoire montréalais par « l'étranger ».

Les analyses de Paillé et de Payette ne peuvent qu'alimenter les tensions sociales ambiantes et croissantes entre la population dite « de souche » et la population immigrée. Pris entre l'écorce de l'immigration et l'arbre de la

domination anglophone, les francophones se sont toujours vus dans l'obligation d'arracher à la pièce le contrôle de différents territoires résidentiels et socio-professionnels. L'immigration, ayant comme un de ses effets le renforcement de la domination de l'anglais dans les hautes sphères de la recherche et de l'administration et la présence allophone au bas de l'échelle socioprofessionnelle, renforce cette impression qu'ont les francophones d'être obligés de lutter de plus en plus sur deux fronts : vers le haut et vers le bas.

Vers le haut, il y a ambiguïté entre la volonté d'étendre les domaines où prédomine le français et le sentiment d'impuissance face à la généralisation de l'usage de l'anglais comme langue internationale. Vers le bas, il y a une autre ambiguïté. Exclus par les anglophones, les francophones ont dû ériger à leur tour des frontières pour être en mesure de s'assurer une certaine mobilité ascendante ou, à tout le moins, un espace social à l'intérieur duquel la mobilité ascendante en français devient possible. Si la condition préalable pour avoir accès à cet espace est la possibilité de travailler en français, plus les immigrants se francisent plus il y aura concurrence. D'où, en partie, cette ambiguïté dans les discours contemporains sur l'immigration. On a tendance à reproduire, face aux immigrants, la même volonté d'inclusion-exclusion qui a marqué le rapport entre anglophones et francophones. Les recherches et analyses qui contribuent au renforcement de cette volonté ambiguë sont produites sur un arrière-fond caractérisé par des pratiques d'exclusion. À Montréal, cela veut dire exclusion sur le marché du logement, sur celui du travail, à l'école et, dans le domaine public, dans la rue, les parcs et les stations de métro.

On ne loue pas de bonne grâce un appartement à un Noir [CDP, 1988] ni, soit dit en passant, aux assistés sociaux; une partie importante des plaintes déposées auprès de la Commission des droits de la personne proviennent de cette dernière catégorie [Côté et Lemonde, 1988]. De plus, en 1986, le pourcentage du revenu que dépensait la population d'origine antillaise francophone de Montréal pour se loger était de loin le plus élevé de tous les groupes. Dans le cadre de notre étude, nous avons calculé que la proportion de ménages de cette population dépensant 50 % et plus de son revenu pour le logement était presque deux fois supérieure à la moyenne montréalaise (quotient de 1,77 contre 1,00 pour l'ensemble de la ville). D'autres catégories de la population immigrée sont également condamnées à dépenser un pourcentage élevé de leur revenu pour le logement, surtout celles en provenance de l'Afrique, de l'Amérique latine et de certaines régions de l'Asie. Dans le cas des Noirs, non seulement l'exclusion systématique réduit-elle leur choix les obligeant à prendre des logements à loyer élevé, les propriétaires ont de plus tendance à leur demander un loyer plus élevé [CDP, 1988], ce qui, compte tenu de leur faible revenu, augmente le pourcentage qu'ils doivent dépenser pour se loger.

Ce processus d'exclusion sur le marché du logement rejoint l'importante concentration des travailleurs et travailleuses immigrés dans certains secteurs du marché du travail [voir Audet, 1987]. L'existence même de ces concentrations

démontre l'efficacité des frontières en place. Non seulement 28,6 % des femmes de minorités visibles avaient-elles, en 1981, des emplois manuels ne demandant aucune qualification – contre 12,4 % des femmes n'appartenant pas à ces minorités [Chicha-Pontbriand, 1989] –, mais Teal a bien démontré comment, à l'intérieur de cette catégorie d'employées, des rapports conflictuels d'exclusion et d'inclusion peuvent se structurer selon l'appartenance ethnique, ethnolinguistique et, bien sûr, sexuelle [Teal, 1985]. À partir d'observations dans l'industrie du vêtement, il démontre comment une communauté ethnolinguistique dominante – à l'échelle de l'entreprise – a réussi à construire un réseau de favoritisme et de privilèges, créant ainsi des tensions entre elle-même et les membres d'autres communautés ethnolinguistiques présentes dans l'usine. L'intérêt que présente l'étude de Teal réside dans le fait qu'elle nous permet d'observer, à l'échelle d'une entreprise, la genèse de tensions sociales à partir de la structuration des inégalités. Cette structuration se fait par le biais de la communalisation et selon des critères d'appartenance linguistique sur l'ensemble du marché du travail montréalais.

Une des conséquences de ce processus d'exclusion pour les femmes de groupes minoritaires est leur profond isolement. L'étude de Labelle et celle effectuée par l'Association des femmes salvadoriennes font ressortir cet isolement, à la fois linguistique, culturel et social [Labelle *et al.*, 1987; Association des femmes salvadoriennes, 1987]. L'étude de Lock et Dunk nous permet également de comprendre comment une proportion importante de ces femmes aboutissent à intérioriser les tensions qu'elles vivent sur le plan social et professionnel, les femmes immigrées d'origine grecque à Montréal ayant un taux élevé de problèmes de santé mentale liés à la surcharge de la double journée de travail et à l'isolement [Lock et Dunk, 1987].

Si les tensions liées à la condition de femme immigrée ne sont que peu évidentes sur la place publique, compte tenu, entre autres, de l'isolement qui fait partie de leur condition, les tensions sociales concernant les rapports entre les jeunes immigrés, ou issus de familles d'immigrés, et la société environnante prennent beaucoup de place dans l'image que projette d'elle-même la société par l'entremise des médias. Si certaines catégories d'immigrés adultes sont particulièrement sujets à des taux de chômage élevés – les Kampuchéens, les Haïtiens, les Vietnamiens et les Latino-Américains ayant eu les taux les plus élevés en 1981 [Audet, 1987] –, ce sont surtout les jeunes de ces groupes qui sont frappés par le chômage. Parmi les jeunes immigrés (ou enfants d'immigrés) de moins de 24 ans sur le marché du travail montréalais en 1986, les taux de chômage étaient respectivement de 60 %, 44,2 % et 29,1 % selon qu'ils étaient d'origine jamaïcaine, haïtienne ou vietnamienne [Chicha-Pontbriand, 1990]. Ces taux de chômage, accompagnés d'une concentration de ces jeunes travailleurs membres de minorités visibles dans des emplois précaires, sans possibilité d'avancement, ont un effet direct sur les rapports qu'entretiennent ces jeunes avec la société environnante.

Ces jeunes subissent une certaine forme d'exclusion dès les premières années d'école. La plupart de ceux qui fréquentent les classes d'accueil, par exemple, se retrouvent avec des enfants plus jeunes quand ils réintègrent les classes normales, 20 % de ces enfants ayant un retard de plus de trois ans au moment de leur réintégration [Berthelot, 1990]. Ce sont les enfants de langue maternelle créole, espagnole et chinoise qui ont les taux d'échec les plus élevés dans le système scolaire francophone. Mis à part les problèmes d'adaptation culturelle et linguistique des enfants, les enseignants semblent largement dépassés et insuffisamment outillés face au nouveau contexte scolaire [Paradis, 1987]. Selon Paradis, les enseignants se plaignent, entre autres, de leurs rapports difficiles avec les enfants d'origine haïtienne. Des étudiants d'origine étrangère, interviewés dans le cadre de notre étude, font porter la responsabilité de ces rapports difficiles aux enseignants qui, selon eux, ont des attitudes négatives à leur égard. Les recherches citées par Berthelot semblent leur donner raison, une recherche en France démontrant que seulement 20 % des enfants d'immigrés bénéficient d'attitudes positives de la part de leurs enseignants, contre 25 % des enfants d'ouvriers et 50 % des enfants de cadres [Berthelot, 1990, p. 135]. Ici, encore une fois, on voit la relation complexe entre statut socio-économique et appartenance catégorielle, les attitudes négatives des enseignants à l'égard des enfants de certaines minorités contribuant au renforcement, à long terme, de leur exclusion sociale et de leur infériorisation socio-économique par le biais d'une réussite scolaire médiocre.

On peut penser que les attitudes négatives et les commentaires tendancieux dont se plaignent ces jeunes, ainsi que leur difficulté à se faire des amis en dehors de leur groupe, témoignent de l'existence à l'école de barrières auxquelles ils vont se trouver confrontés dans leur vie d'adulte, autrement dit du processus de *racialisation* dont parle Miles [1982, 1989]. Ces rapports difficiles à l'école sont rendus plus complexes par la controverse concernant l'usage de langues autres que le français dans les écoles publiques francophones à Montréal. Si la Charte de la langue française a réussi à faire inscrire 82 % des enfants nés à l'étranger à l'école française en 1987-1988 – contre 61,6 % en 1981-1982 [Paillé, 1989] –, elle n'a pas nécessairement réussi à les franciser à l'extérieur des salles de classe. Cette difficulté d'avoir une influence sur les comportements langagiers a amené la commission scolaire catholique et les directeurs d'école à des prises de position radicales et relativement irréalistes quant à l'imposition de la langue. Trouvant leur fondement dans l'insécurité linguistique des francophones face aux menaces qui pèsent sur l'avenir de la langue, ces prises de position risquent d'augmenter les tensions latentes entre les populations immigrée et non immigrée.

Les rapports conflictuels à l'école, cependant, n'ont que peu d'impact médiatique à côté de la confrontation entre les jeunes de minorités visibles et la police. Gilroy a démontré comment, à partir des années 60, on a cherché à dépeindre la population noire en Grande-Bretagne comme ayant une prédilection

pour la criminalité [Gilroy, 1982]. D'abord axée sur des actes de violence solitaires (*muggings*), l'image négative véhiculée par les médias et le corps policier est devenue plus collective dans les années 70 (les *gangs*), pour ensuite embrasser l'ensemble de la population noire soupçonnée d'être « culturellement » prédisposée à la criminalité. Qu'on ait été Noir à New York, catholique à Belfast ou Italien à Montréal au début du siècle, on risquait de se voir attribuer l'appartenance à ce que les Britanniques au XIX[e] siècle appelaient les « classes criminelles ». Les jeunes Noirs à Montréal ne font pas exception. L'exclusion dont ils font l'objet sur le marché du travail, à l'école et par rapport au logement rejoint le traitement qu'ils reçoivent dans le domaine public. La Commission d'enquête sur les rapports entre le corps policier et les jeunes de minorités ethniques visibles, qui a été mise sur pied à la suite de la mort d'Anthony Griffin en novembre 1987, a découvert un ensemble de problèmes [CDP, 1988].

Il y a d'abord ce qu'on pourrait appeler le cercle vicieux de la concentration des ressources policières. Ayant décidé de faire la lutte à la délinquance réelle ou appréhendée de certains jeunes Noirs, on a concentré les ressources policières à cette fin dans certains quartiers de la ville, concentration qui a mené à des taux d'arrestation plus élevés que dans le cas d'autres catégories de la population. Ce taux important d'arrestation a justifié, par la suite, le renforcement des ressources policières, et on a ainsi reconstitué le même cercle vicieux des rapports conflictuels entre policiers et jeunes Noirs qui a marqué les vingt dernières années en Grande-Bretagne. La tentative de présenter cette population comme étant de nature ou de culture « criminelle » est d'autant plus efficace que, ayant concentré les ressources policières sur certains jeunes appartenant à des minorités visibles, le service de police de la Communauté urbaine de Montréal a procédé à la classification des prévenus en « Blancs » et « non-Blancs » dans les statistiques qu'elle rend publiques [CDP, 1988]. Ainsi, les médias n'en finissent plus de fournir au public les moindres faits divers se rapportant à cette « criminalité » noire, renforçant l'image d'une population dangereuse et envahissante. La commission d'enquête mentionne également que – selon la Ligue des droits et des libertés –, là où un conflit oppose un Blanc et un Noir, les policiers ont tendance à intervenir en faveur du Blanc, même si c'est le Noir qui les a appelés. Les policiers sont aussi plus portés à détenir sans raison un jeune Noir qu'un Blanc, s'objectent plus souvent à leur cautionnement et les réfèrent plus souvent au Tribunal de la jeunesse. Les jeunes appartenant à d'autres minorités, tels les Latino-Américains ou les Vietnamiens, subissent un traitement semblable à plusieurs égards, mais les tensions les plus importantes sont celles entre policiers blancs (majoritairement francophones) et jeunes Noirs anglophones. La zone privilégiée pour cette confrontation est la zone publique : les parcs, les artères principales, les centres commerciaux et le transport en commun. Adoptant un cadre d'explication multiculturaliste, les commissaires suggèrent que les policiers devraient être plus sensibles au besoin « culturel » qu'ont les jeunes d'origine antillaise de se rassembler et d'échanger dans la rue [CDP, 1988]. On peut se demander si ce besoin n'est pas davantage lié aux taux de chômage surélevés

qui caractérisent cette population plutôt qu'à des pratiques culturelles venues d'ailleurs.

L'ensemble de ces facteurs – insécurité linguistique de la majorité francophone, maintien et même renforcement des différentes frontières ethniques, ethnolinguistiques et sexuelles sur le marché du travail, l'image de criminalité qu'on cherche à donner aux jeunes de certaines minorités – fait en sorte que la situation dans la région montréalaise en ce qui concerne les tensions sociales est préoccupante. Les racines de ces tensions sont multidimensionnelles, mais on peut affirmer que la structuration ethnique et ethnolinguistique du marché du travail – surtout dans un contexte de précarisation d'une partie importante de ce marché et d'un taux de chômage élevé –, ainsi que l'insécurité linguistique de la majorité francophone jouent un rôle prépondérant dans le maintien de ces tensions.

La gestion étatique des rapports ethniques et ethnolinguistiques

Face à cette situation, l'action étatique prend de multiples formes. L'État québécois cherche à promouvoir la francisation des milieux de travail ainsi que l'intégration des immigrants à la communauté francophone. Les deux paliers de gouvernement cherchent également à donner suite aux chartes de droits canadienne et québécoise en ce qui concerne les programmes d'accès à l'égalité au travail ainsi qu'en matière de services publics. Ils tolèrent ou favorisent que les organismes communautaires ethniques deviennent responsables d'un ensemble de services culturels et sociaux (par exemple l'alphabétisation, l'accueil, l'aide alimentaire) qu'ils ne sont pas eux-mêmes en mesure de fournir. De tels services peuvent être financés par le biais de subventions – accordées, entre autres, par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au palier fédéral ou par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au palier provincial, ainsi que par différents organismes de charité – ou indirectement par l'embauche de stagiaires dans le cadre de programmes d'amélioration des qualifications mis sur pied par les deux paliers de gouvernement. Les deux gouvernements cherchent également à sélectionner les immigrants en fonction des besoins du marché du travail. En même temps, ce sont des États producteurs de discours multiculturalistes ou interculturalistes qui se voient dans l'obligation de concilier les aspirations des populations non immigrées francophone, anglophone, allophone et autochtone, et celles de populations immigrées d'origines fort diverses.

Dans le présent contexte, nous allons examiner de plus près trois zones critiques d'intervention étatique où l'État cherche 1) à améliorer la situation de la langue française et ainsi à diminuer l'insécurité linguistique de la majorité francophone, 2) à agir sur les frontières d'exclusion et d'inclusion sur le marché du

travail, 3) à encadrer et, jusqu'à un certain point, financer les organismes communautaires ethniques dans leurs tentatives de fournir des services de base à leurs communautés.

La frontière linguistique qui, au Québec, délimite à la fois les milieux résidentiels et socioprofessionnels reste un élément clé pour tout ce qui concerne les rapports intercommunautaires. Comme on a pu le constater, la difficulté de travailler en français pour une partie importante de la main-d'œuvre francophone a un effet d'entraînement sur l'ensemble des rapports qu'entretient cette population avec les autres segments de la population immigrée et non immigrée. Depuis le début des années 70, l'État provincial se préoccupe du sort réservé à l'utilisation du français dans les milieux de travail. Malgré l'adoption de la Charte de la langue française à la fin des années 70, et malgré l'émission d'un nombre important de certificats de francisation aux entreprises dans les années 80, cette frontière entre les deux communautés dans les milieux de travail ne se déplace que très lentement, et pas toujours à l'avantage des francophones.

C'est ainsi que Béland a constaté que seulement 56 % de la main-d'œuvre travaillait généralement en français (plus de 90 % du temps) dans la région de Montréal, en 1989, contre 51 % en 1979 [Béland, 1991, p. 15, 51]. Les résultats de ce sondage confirment l'importance du secteur public provincial comme îlot francophone, 73 % de la main-d'œuvre y travaillant généralement en français, mais ils confirment également que le français reste sous-utilisé dans le secteur privé. Béland parle de l'effet pervers de la professionnalisation de la main-d'œuvre francophone dans ce secteur, le pourcentage de professionnels et de techniciens francophones travaillant généralement en français diminuant respectivement de 51 à 49 % et de 55 à 51 % entre 1979 et 1989 [*op. cit.*, p. 58]. Par le biais de la professionnalisation, ces catégories s'approchent davantage de l'univers anglophone traditionnel, ayant un recours plus important à la documentation en anglais. La seule augmentation dans l'utilisation du français qui est considérée par l'auteur comme étant statistiquement significative est celle des employés (du secteur des services), dont la proportion qui travaillait généralement en français a augmenté de 53 à 62 % entre 1979 et 1989 [*loc. cit.*], cela étant considéré par Béland comme le reflet de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population francophone consommatrice de services.

Ce qui ressort le plus de l'étude de Béland est la stabilité de cette frontière territoriale dans le secteur privé, avec toujours une prédominance de l'anglais là où il y a utilisation importante du langage, et une prédominance du français dans le domaine du travail manuel, là où on a peu ou pas du tout à communiquer et où l'utilisation de documents écrits est moindre. C'est ainsi que 66 % de ceux qui effectuaient un travail manuel dans le secteur privé de la région de Montréal travaillaient généralement en français en 1989, par rapport à 46 % de ceux qui effectuaient un travail intellectuel et 42 % de ceux qui effectuaient un travail relationnel [*op.cit.*, p. 17].

La stabilité relative de cette frontière linguistique dans le secteur privé, correspondant en grande partie à la frontière entre travail manuel et travail intellectuel, travail de production et travail de gestion, et donc travail où langue et langage ne sont que peu utilisés par rapport où ils sont omniprésents, fait ressortir la difficulté qu'a l'État de donner suite à la volonté de la majorité francophone d'étendre l'espace à l'intérieur duquel il y a possibilité de travailler en français. Il ne s'agit pas uniquement d'un effet pervers de la professionnalisation, mais aussi de l'effet direct de la continuité d'une frontière d'exclusion dans un secteur névralgique de l'activité économique. Ce ne sont pas les pratiques d'exclusion de la communauté anglophone (telles que définies traditionnellement, c'est-à-dire par la langue maternelle) qui sont nécessairement en cause – cette communauté étant de toute manière en perte d'effectifs –, mais davantage la domination territoriale de la langue anglaise qui se manifeste dans les comportements langagiers des membres d'une communauté *professionnelle* qui privilégie l'utilisation de l'anglais, quelles que soient leurs origines en termes de langue maternelle.

On pourrait émettre l'hypothèse que cette survivance d'une frontière linguistique à l'intérieur des milieux de travail relève autant de la structuration sociolinguistique et de la division du travail à l'intérieur des entreprises que de l'influence des marchés externes. Quoi qu'il en soit, la difficulté que semble avoir l'État québécois à déplacer cette frontière témoigne des limites réelles de sa capacité d'intervention en ce qui concerne le secteur privé contrairement au secteur public. On ne peut que conclure que la majorité francophone n'est pas en mesure d'imposer sa volonté dans le secteur privé. Il est intéressant de constater que la situation est autre en Suisse francophone. En ce qui concerne l'utilisation de la langue maternelle des immigrés au travail, Lüdi remarque que « des conventions internes aux entreprises stipulent que la langue d'origine est interdite au travail » [Lüdi, 1990]. Autrement dit, la communauté de langue française dans la région francophone de la Suisse est en mesure d'imposer sa volonté à l'intérieur des milieux de travail sans qu'il y ait nécessité de légiférer en ce sens [Tremblay, 1991].

Dans cette zone centrale de la gestion étatique des rapports ethniques et ethnolinguistiques qu'est l'application de la politique linguistique québécoise dans les milieux de travail, nous nous trouvons donc devant un État relativement impuissant. Si nous voulons situer l'action étatique dans ce domaine par rapport à la théorisation wébérienne de l'État [Weber, 1985], il est clair que les prétentions de l'État québécois, en tant qu'instrument de la majorité électorale, d'être le seul à imposer sa volonté sur le territoire dont il revendique le contrôle (mis à part les domaines relevant de la juridiction fédérale), sont limitées par l'existence d'un ensemble de territoires privés qui restent soumis à d'autres volontés.

Cette incapacité relative de renforcer l'utilisation de la langue française dans les secteurs clés de l'économie et aux niveaux hiérarchiques supérieurs du secteur

privé a des conséquences directes sur la capacité de l'État de favoriser l'apprentissage et l'utilisation du français par la population immigrée – d'où le succès incertain des cours de français offerts par les centres de formation et d'orientation des immigrants (cours financés jusqu'en hiver 1991 dans le cadre du Programme national de formation en établissement (PNFE) du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration et administrés par le gouvernement provincial). En 1989-1990, on a évalué à 6 478 personnes le nombre de résidents permanents ayant bénéficié de cours de français, 4 678 à temps plein et 1 800 à temps partiel [Québec, 1990, p. 52]. La clientèle potentielle avait été évaluée à 16 863 personnes, et le « taux d'accès à la formation linguistique » à 38,4 % [*loc. cit.*]. Avec le transfert, vers le Québec, des responsabilités en matière des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle dans le cadre de l'accord Canada-Québec de 1991 [Canada, 1991*a*], le gouvernement du Québec a maintenant l'entière responsabilité de la formation linguistique offerte aux immigrants. En avril 1991, ce gouvernement a annoncé son intention de doubler les places dans les centres de formation (COFI) pour accepter 3 000 personnes supplémentaires en 1991-1992 – les crédits alloués à la francisation passant de 23 millions de dollars en 1990-1991 à 43 millions en 1991-1992 [*Le Devoir*, 4 avril 1991]. L'efficacité de cette formation linguistique reste incertaine cependant, non seulement parce que le taux d'accès à la formation linguistique est resté relativement bas, mais aussi dans la mesure où la *demande* pour un certain type de compétence linguistique sur le marché du travail ne semble pas affectée outre mesure par les compétences qui y sont offertes, d'où l'intérêt d'en connaître davantage sur l'utilisation effective du langage et des langues dans les milieux de travail [McAll, 1990*c*].

La complexité de la question linguistique ressort également dans les débats en cours concernant l'augmentation de l'immigration francophone, telle que proposée dans l'*Énoncé de politique* [Québec, 1990]. Malgré l'attrait de ce genre d'immigration dans un contexte de dénatalité et de rapport de force linguistique qui ne favorise pas nécessairement l'essor de la langue française, il n'est pas évident qu'une immigration francophone plus importante soit *en soi* le remède miracle que certains prétendent. Si on limite cette immigration aux filières traditionnelles bipolaires, rien ne garantit que les immigrants francophones hautement qualifiés ne subiront pas la même bilinguisation ou anglicisation – en ce qui concerne leurs comportements langagiers au travail – que subissent déjà les Québécois francophones eux-mêmes. Privilégier une immigration francophone pour occuper des emplois subalternes pourrait avoir également l'effet pervers de renforcer une certaine tendance à la stratification linguistique, la langue française étant de moins en moins associée à la réussite socio-économique.

L'avenir du rapport de force linguistique se joue à l'intérieur même de la société, et les immigrants ne font que s'ajuster à cette réalité mouvante mais déjà constituée, comme il a été suggéré dans le rapport de la commission Gendron en 1971 [Québec, 1972]. Ce qui ne veut pas dire qu'une immigration franco-

phone ne renforcera pas la position de la langue française, ni que les immigrants qui sont ou qui deviennent anglophones n'ont pas renforcé la prédominance de la langue anglaise. Cela est vrai surtout des gens d'affaires – cette catégorie d'immigrants ayant constitué 22 % de l'apport récent [Québec, 1990, p. 31] – pour lesquels la connaissance du français a peu de poids comme critère de sélection à côté de la possession de capitaux. Dans ce cas, on peut présumer que leurs attributs linguistiques ont un effet important sur les langues effectivement utilisées dans la gestion des entreprises où ils sont présents. Cependant, et contrairement à des opinions qui sont souvent véhiculées, entre autres dans l'analyse de Paillé [1989] et le documentaire de Lise Payette *Disparaître*, ce ne sont pas les immigrants qui sont les premiers responsables de la situation linguistique.

La deuxième zone critique d'intervention étatique concerne les frontières d'exclusion et d'inclusion sur le marché du travail. Dans un premier temps, nous examinerons de plus près les tentatives de démantèlement de ces frontières. Les deux paliers de gouvernement exigent dorénavant la mise sur pied de programmes d'équité ou d'égalité en matière d'emploi pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Au palier fédéral, cette exigence existe depuis l'adoption, en 1986, de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et du Programme de contrats fédéraux. Tout employeur régi par le gouvernement fédéral ou toute société de la Couronne de 100 employés ou plus doit se doter d'une politique d'équité en matière d'emploi [Canada, 1986]. La même obligation s'étend aux entreprises de même taille qui veulent soumissionner des contrats fédéraux de biens ou de services d'une valeur de 200 000 $ et plus [*op. cit.*]. Au Québec, c'est en 1985 que sont entrées en vigueur les dispositions de la Partie III de la Charte des droits et libertés de la personne portant sur les programmes d'accès à l'égalité au travail [Bosset et Caron, 1987]. Le règlement de 1986 mentionne en particulier quatre groupes cibles parmi ceux à qui s'adresse l'article 10 de la Charte : les femmes, les membres des communautés culturelles, les personnes handicapées et les autochtones [Chicha-Pontbriand, 1989]. Un employeur peut se voir imposer un tel programme à la suite d'une plainte de discrimination, comme il peut en mettre un sur pied de façon volontaire. Dans les deux cas, c'est la Commission des droits de la personne du Québec qui a la responsabilité d'assurer que le programme soit conforme aux exigences de la loi. En ce qui concerne les ministères et organismes publics québécois, c'est le Conseil du trésor qui a la responsabilité de la mise sur pied de tels programmes, la Commission des droits jouant un rôle de consultation [Bosset et Caron, 1987]. Il est également obligatoire, au Québec, pour les entreprises de 100 employés ou plus ayant des contrats avec le gouvernement provincial d'une valeur de 100 000 $ ou plus de mettre sur pied des programmes d'équité en matière d'emploi [Loiselle, 1987].

Les deux paliers de gouvernement s'attaquent donc directement à la discrimination systémique qui caractérise le marché du travail. Ces programmes

constituent une reconnaissance de la part de l'État que la discrimination s'effectue entre individus en tant que membres de *collectivités*, les approches axées sur les cas individuels n'ayant donné que peu de résultats [Vogel-Polsky, 1985; Côté et Lemonde, 1988]. En même temps, l'application de ces programmes ne semble pas évidente. Déjà en 1987, la Commission des droits de la personne a constaté une extrême lenteur dans la mise sur pied initiale de ces programmes dans la fonction publique québécoise [CDP, 1987]. Dans l'*Énoncé de politique*, on fait toujours état de cette difficulté d'augmenter la proportion d'allophones ou de personnes appartenant à des minorités « visibles » dans la fonction publique québécoise. En 1990, ils ne constituaient que 1,7 % de l'ensemble des effectifs – bien loin des 9 % que le gouvernement se donne comme objectif [Québec, 1990]. L'impact de la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi est tout aussi incertain. Dans les deux années qui ont suivi l'adoption de la loi – 1987 et 1988 –, il y a eu une certaine amélioration du recrutement et de la promotion des femmes et des membres de minorités visibles (chez les 373 et 372 employeurs qui ont fait rapport pour les deux années respectivement), mais on conclut que ces changements n'ont fait que renforcer la répartition professionnelle existante [Canada, 1990*a*, p. 7-8].

Ces différents programmes sont calqués sur le modèle américain datant de la fin des années 60 [McAll, 1990*b*]. Aux États-Unis, les programmes d'action positive ont été largement abandonnés depuis le début des années 80 sous l'Administration Reagan [Omi et Winant, 1989; Lesemann, 1988]. Auparavant, ils n'ont eu que peu d'impact sur la ségrégation professionnelle des femmes [Albelda, 1986] ou sur le revenu moyen des femmes proportionnellement à celui des hommes [David, 1987]. Dans le cas de la population noire ou afro-américaine, il n'est pas évident que ce soit l'action positive comme telle qui a diminué la ségrégation professionnelle entre Noirs et Blancs, plutôt que l'abandon, par la population blanche, de certains centres-villes et de leur fonction publique [Waldinger, 1988]. L'arrivée d'un nombre important de travailleurs mexicains dans les États du sud-ouest a également créé de nouvelles possibilités d'embauche dans la fonction publique pour la population noire, donnant lieu ainsi à une certaine mobilité ascendante qui n'a que peu à voir avec les programmes d'action positive [Muller et Espenshade, 1985]. Le fait que beaucoup de Noirs aient abandonné l'espoir de trouver un emploi et ne figurent plus sur les listes de la population active a également contribué à diminuer les taux de ségrégation professionnelle entre Noirs et Blancs [David, 1987].

L'échec de la législation antidiscriminatoire tel que relevé par Côté et Lemonde pour le Québec, ou Vogel-Polsky pour l'Europe, et les revers subis par les programmes d'action positive aux États-Unis suggèrent que, ici aussi, les appareils étatiques, en voulant mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité ou d'équité en matière emploi, risquent de se buter aux intérêts collectifs de ceux qui bénéficient de ces pratiques d'inclusion et d'exclusion. La situation au Québec est particulièrement délicate dans la mesure où les programmes fédéraux et pro-

vinciaux ne tiennent pas compte de la discrimination linguistique sur le marché du travail à l'égard des francophones qui – après celle fondée sur le sexe – est de loin la forme de discrimination la plus importante, tant par le passé que de nos jours, dans la région de Montréal. C'est à cet égard que la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité à tous les niveaux de la fonction publique (telle que proposée dans l'*Énoncé de politique*), tout en favorisant l'intégration de travailleurs et de travailleuses immigrés ou membres de groupes minoritaires dans le seul secteur du marché du travail où le français est vraiment en position de prédominance, aura l'effet pervers de réduire d'autant les chances des francophones non immigrés d'accéder à cet espace de travail francophone.

En même temps que l'État cherche, avec plus ou moins de succès, à démanteler les fontières d'exclusion et d'inclusion sur le marché du travail, il a tendance à reconstituer ces mêmes frontières par le biais des politiques d'accès à l'emploi. C'est ainsi que Savage a constaté – à partir d'un échantillon de 501 personnes qui ont effectué des stages en milieu de travail à Montréal entre 1984 et 1986 – que le secteur dans lequel le stage se déroule a un effet déterminant sur le taux de réussite [Savage, 1989]. C'est dans le secteur manufacturier que les chances de décrocher un emploi à la fin du stage sont les plus élevées. Les stagiaires féminines sont cependant orientées majoritairement vers d'autres secteurs – tels l'hôtellerie ou la restauration – où il y a déjà une forte concentration de femmes et où les chances de trouver un emploi permanent à la fin du stage sont moindres, étant donné les conditions précaires prévalant dans ces secteurs.

Il y a ainsi le risque que les programmes d'accès à l'emploi, conçus pour différentes catégories de groupes minoritaires, aboutissent aux mêmes résultats que ceux constatés après les premières années d'entrée en vigueur du programme fédéral d'équité en matière d'emploi – c'est-à-dire le renforcement de la répartition professionnelle déjà en place [Canada, 1990*a*, p. 7-8]. Les résultats du programme fédéral Planification de l'emploi, établi en 1985 par Emploi et Immigration Canada, témoignent de cette difficulté de modifier la structure du marché du travail. Chacun des programmes mis sur pied dans le cadre de cette politique – à l'exception de l'Aide à l'innovation – vise, entre autres choses, à améliorer la condition des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles au sein de la population active [Canada, 1991*b*]. Daenzer, cependant, conclut que plusieurs de ces programmes mènent à des résultats discriminatoires [Daenzer, 1990]. Dans le cas du programme Développement de l'emploi, par exemple, seules les personnes qui ont été « en chômage, mais disposées à travailler, pendant au moins 24 des 30 dernières semaines » sont éligibles [Canada, 1990*b*, p. 12]. Selon Daenzer, cette condition a eu pour effet d'exclure un ensemble de travailleurs au statut précaire, surtout des immigrants, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour rester au chômage pendant 24 semaines. Les deux programmes Acquisition de compétences et Pénuries de main-d'œuvre favorisent ceux qui font preuve d'une appartenance significative à la population active et ceux dont les compétences risquent d'être dépassées. Ceux

qui bénéficient de ces programmes sont surtout des hommes qui ne sont pas membres de groupes minoritaires – ils constituaient 67 % des participants au programme Pénuries de main-d'œuvre en 1987-1988 [Daenzer, 1990, p. 81]. Cette tendance à consolider la répartition actuelle de la main-d'œuvre est évidente également du fait que les deux tiers des femmes qui ont participé, au cours de sa première année d'existence, au programme Intégration professionnelle travaillaient dans des secteurs relativement sous-payés et à forte proportion de femmes [*op. cit.*, p. 78].

L'expérience américaine des programmes d'accès à l'emploi semble aller dans le même sens que les expériences canadiennes et québécoises. À partir d'un échantillon de 3 420 participants à des programmes relevant du *Comprehensive Employment and Training Act* (CETA) en 1976, Harlan et Hackett [1985] arrivent à la conclusion que ce sont les hommes blancs qui ont bénéficié le plus de tous les programmes, et surtout du programme de stages en milieu de travail (*on-the-job training*) où ils constituaient 63,5 % des participants. C'est ce dernier programme qui augmente le plus les possibilités d'embauche à la fin du stage. Tandis que la proportion des hommes blancs participant à ce programme était de 35,4 %, celle des autres catégories était de 20,3 % (femmes blanches), 15,9 % (femmes noires) et 12,5 % (hommes noirs) [*op. cit.*, p. 246]. Harlan et Hackett concluent à l'existence d'un ensemble de facteurs, la plupart non mesurés, qui font en sorte que la catégorie majoritaire bénéficie le plus de ces programmes. Parmi ces facteurs, la ségrégation professionnelle sur le marché du travail et les pratiques discriminatoires des employeurs sont soupçonnées de jouer un rôle important, ainsi que d'autres facteurs relevant des choix et stratégies individuels et familiaux dans un contexte de pauvreté et de chômage face à une diversité de programmes et de politiques.

Les différents programmes de développement des compétences et d'accès à l'emploi (programmes d'égalité des chances) n'ont donc pas nécessairement plus d'impact sur la structuration sexuelle, ethnique et ethnolinguistique des inégalités sur le marché du travail que ceux voués à la modification des pratiques discriminatoires d'embauche et de promotion (programmes d'accès à l'égalité). Ils peuvent même avoir l'effet pervers de renforcer cette structuration. C'est ainsi que l'État lui-même peut être impliqué dans le processus d'exclusion sur le marché du travail des jeunes appartenant à différentes minorités ethniques. Wrench, par exemple, a démontré comment les agents de l'État, en Grande-Bretagne, responsables de l'orientation professionnelle des jeunes Noirs, ne les orientent pas vers des secteurs où ils risquent d'être sujets à la discrimination. Ces agents reproduisent ainsi, avec les meilleures intentions, la ségrégation professionnelle existante [Wrench, 1990].

Les agents de l'État peuvent donc prendre part à la construction et au maintien d'un ordre « racialisé » [Omi et Winant, 1989] – ou au processus de racialisation [Miles, 1982, 1989] – tout en essayant de combattre cet ordre. Dans le

cas de l'ordre « racialisé » dont parlent Omi et Winant, il s'agit des mêmes pratiques d'exclusion de populations d'origines autres qu'européennes sur les frontières internes de la société, que celles qui ont marqué la gestion des frontières externes aux États-Unis et au Canada à partir des années 20 jusqu'aux années 60. Le fait que les appareils de l'État peuvent contribuer ainsi au maintien d'un ordre sexiste, ethnico-national ou raciste, tout en combattant cet ordre, ne relève pas de la contradiction dans la mesure où ces appareils *réussissent* dans la réalisation du premier objectif et *échouent* dans la réalisation du deuxième. Il ne s'agit pas nécessairement de l'incapacité ou de la capacité d'agir de l'État sur le marché du travail, mais plutôt du fait que les appareils étatiques en question sont eux-mêmes structurés selon les mêmes pratiques d'exclusion et d'inclusion et ne font que reproduire cette structure dans leurs interventions.

La troisième zone critique d'intervention est celle de l'encadrement et – jusqu'à un certain point – du financement des organismes communautaires ethniques dont l'objectif est de fournir des services de base à leur communauté. Uniquement dans le cas de la communauté haïtienne de Montréal, par exemple, on dénombrait, en 1989, un organisme de type communautaire pour 750 personnes. Les organismes communautaires de tailles et de ressources diverses qui desservent cette population, l'une des plus démunies du territoire montréalais, tentent de combler les besoins en matière d'accueil, d'alimentation, de conseils juridiques, de logement et de services sociaux de toutes sortes découlant de son statut socio-économique précaire. Dans certains cas, ces services ne sont pas fournis par des organismes d'État (l'aide alimentaire par exemple); dans d'autres, l'activité communautaire traduit une volonté de prise en charge par la communauté elle-même. Les services offerts par ces organismes peuvent aussi être le résultat d'un transfert de responsabilités relevant plus directement de l'État – comme, par exemple, au palier provincial, dans le cas de la formation en recherche active d'emploi dans le cadre des Services externes de main-d'œuvre (*Loi sur la sécurité du revenu*). L'accueil des nouveaux arrivants au Québec est également assuré, en grande partie, par des organismes communautaires. Jusqu'au transfert des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provincial en avril 1991, ces organismes pouvaient recevoir des fonds d'Emploi et Immigration Canada pour faciliter l'établissement et l'adaptation des immigrants qui faisaient appel à leurs services [Canada, 1991*a*].

Il faut faire la distinction entre les organismes « en première ligne » et les organismes voués davantage à des objectifs de type culturel. La distinction est évidente de par les politiques de financement des groupes de la part du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Des sommes importantes sont allouées par ce ministère à l'enseignement de la langue maternelle. Entre 1985 et 1989, c'est la communauté italienne de Montréal – le plus important groupe ethnolinguistique après les anglophones et les francophones – qui a bénéficié le plus de ce programme. Cette forme de subvention témoigne de la volonté politique du gouvernement du Québec de favoriser le maintien de langues

et de cultures autres que la culture d'expression française. Même si on peut présumer que ce programme d'aide, ainsi que celui qui favorise le soutien des cultures d'origine, peut avoir un effet bénéfique sur le sentiment d'appartenance d'un jeune à la fois à sa communauté d'origine et à la société d'accueil – ouvrant la porte, par exemple, à une participation plus positive à l'école [Berthelot, 1990] –, il reste que ce genre de programme n'est pas une question de première nécessité, comme dans le cas de beaucoup de programmes assumés par les organismes communautaires.

Avec le temps, l'aide financière fournie par ce ministère, dans le cadre de programmes axés davantage sur des questions de première nécessité, s'est accrue. Cette préoccupation changeante est manifeste dans l'évolution des fonds accordés dans le cadre des deux programmes d'aide à l'accueil et à l'adaptation, et aux travaux communautaires. On peut observer le même déplacement dans le cadre de la politique fédérale du multiculturalisme qui a évolué, avec le temps, d'une préoccupation liée au maintien des cultures à de nouvelles orientations plus axées sur la lutte à la discrimination et au racisme.

Globalement, les organismes communautaires ethniques naviguent entre ces différents bailleurs de fonds pour assurer leur fonctionnement. Dans le cas d'un des plus importants organismes de la communauté haïtienne, par exemple, les différentes activités en 1988-1989 ont été financées, entre autres, par le ministère de l'Éducation et la Commission des écoles catholiques de Montréal (mise sur pied de cours et embauche de professeurs), par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (25 % du budget total de l'organisme), par le Secrétariat d'État, responsable de l'application de la politique fédérale du multiculturalisme (subventions destinées à l'enseignement du créole et à des activités orientées vers la condition des femmes équivalant à 13 % du budget de l'organisme), et surtout par Emploi et Immigration Canada, dont les projets Défi et le Programme de développement de l'emploi ont assuré plus de 50 % du financement des activités. Certains services de première nécessité – l'aide alimentaire par exemple – sont offerts par cet organisme sans subvention directe. N'étant pas enregistré comme organisme de charité, il n'est pas en mesure de recevoir des subventions de Centraide.

À l'autre bout de l'échelle organisationnelle, un des plus petits organismes de la communauté haïtienne se dévoue surtout à l'aide alimentaire, à l'enseignement du créole et à la francisation. Le fonctionnement de l'organisme est rendu possible en partie par la municipalité sous la forme d'une salle qu'elle fournit gratuitement. La plus importante activité de l'organisme est l'aide alimentaire. L'organisme ne bénéficie d'aucune subvention directe pour cette activité, dont le financement est assuré en partie par les bénéficiaires eux-mêmes (en raison de 6,00 $ par mois), ces revenus équivalant à 20 % du budget total de l'organisme en 1988-1989. Dans le cas de cet organisme, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a donné des subventions représentant 13,5 % du budget de l'année, et les subventions en provenance du Secrétariat d'État au

multiculturalisme équivalaient à 7,5 % du budget. Une partie importante du financement a été assumée par la Commission des écoles catholiques de Montréal (enseignement du créole et francisation), tandis qu'on a beaucoup moins recours aux projets Défi et au Programme de développement de l'emploi d'Emploi et Immigration Canada que dans le cas du premier organisme considéré ici. Le fonctionnement de cet organisme – à l'instar de la plupart qui ont été consultés dans le cadre de cette étude, que ce soit les communautés haïtiennes, latino-américaines ou africaines – dépend dans une large part de stagiaires temporaires qui lui sont fournis dans le cadre du programme Travaux communautaires, devenu Expérience de travail depuis l'adoption de la *Loi sur la sécurité du revenu*. Certaines communautés religieuses ont aussi été nommées comme étant des sources de financement importantes pour ces différents organismes.

Il est intéressant de constater que ce rapport complexe entre les organismes de l'État et les organismes communautaires ethniques était déjà présent à Montréal et à Québec dans les premières décennies du XIX[e] siècle [Fecteau, 1989]. Pendant que l'Église catholique s'occupait de plus en plus des besoins sociaux et de santé de la collectivité francophone, les différentes communautés immigrées s'affairaient à mettre sur pied leurs propres institutions. C'est ainsi que s'est instituée ce que Fecteau appelle l'ethnicisation des services fournis à la population, l'État ne fournissant qu'une aide financière ponctuelle. Ce qu'on vit à l'heure actuelle à Montréal, à la suite de la prise en charge par l'État dans les années 60 et 70 d'un ensemble de services qui relevaient auparavant de l'Église et de certaines communautés ethniques ou ethnolinguistiques, est la mise en place de nouveaux rapports entre l'appareil de l'État et les organismes communautaires.

Certains voudraient que soit créé une sorte de territoire périphérique autour de la zone occupée par l'État, où les organismes communautaires ethniques pourraient survivre grâce à un financement assuré et un personnel bien encadré en mesure de fournir des services taillés sur mesure culturelle à leur clientèle respective [Bibeau, 1987]. D'autres intervenants – telle la Ville de Montréal – semblent avoir une volonté plus nette d'intégrer et de faire participer les différentes communautés ethniques aux structures actuelles. En même temps qu'on négocie les frontières entre les responsabilités de l'État et celles des communautés, sur le terrain, des myriades d'organismes de toutes sortes continuent de foisonner.

Loin des discours culturalistes des politiciens, loin aussi d'un certain clientélisme politique qui a marqué la mise sur pied et la gestion des politiques culturelles aux niveaux fédéral et provincial, il y a la gestion quotidienne des problèmes individuels et collectifs. Au nom de la décentralisation et de la démocratisation, de la sensibilisation « culturelle » et de la réduction des dépenses de l'État, les organismes et les communautés sont largement abandonnés à eux-mêmes. On peut se targuer de leur avoir permis l'embauche de personnel autre

que bénévole par le biais des « travaux communautaires » ou par le biais du Programme de développement de l'emploi (géré par Emploi et Immigration Canada), mais les emplois ainsi créés sont temporaires et ne favorisent pas nécessairement la formation professionnelle ni l'intégration sociale et linguistique des personnes embauchées à la collectivité francophone.

Du côté des organismes communautaires, la précarité reste de mise. Le financement accordé, qui permet à certains de ces organismes de fonctionner, est probablement adéquat en ce qui concerne les programmes culturels, mais en regard des besoins de première nécessité, il semble insuffisant et inapproprié. Cela est tout à fait évident en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la sécurité du revenu*. Si les organismes communautaires ethniques ont réussi à fonctionner, c'est en partie grâce aux programmes de travaux communautaires ou d'expérience de travail qui leur ont fourni une main-d'œuvre précaire mais rémunérée – à des barèmes légèrement au-dessus de l'aide sociale. C'est dire que des organismes fournisseurs de services sociaux « en première ligne » dépendent, pour leur fonctionnement, d'une loi d'assistance sociale qui s'est transformée avec le temps pour devenir davantage une loi qui vise l'incitation au travail. Les clients de ce programme sont des individus dont on cherche à augmenter l'accès à l'emploi en favorisant leur insertion sur le marché du travail et l'acquisition d'une certaine formation professionnelle. Le financement des organismes communautaires ethniques est ainsi assuré dans le cadre d'une loi qui a été mise sur pied à une toute autre fin que celle de fournir des services de première nécessité. Du jour au lendemain, en remplaçant les travaux communautaires par la mesure moins rémunératrice d'expérience au travail (Extra), mesure qui a toute sa logique dans le cadre d'une loi qui se veut plus pénalisante et donc plus incitative, on arrive, par ricochet, à soutirer aux organismes communautaires ethniques une partie de leur financement indirect.

Loin de témoigner d'une saine décentralisation et démocratisation, ce foisonnement d'organismes communautaires ethniques – fondé en large partie sur le bénévolat – est davantage lié à la pauvreté de ces populations et aux difficultés qu'a l'État de fournir lui-même les services nécessaires compte tenu de sa propre crise fiscale. Cette incapacité d'assurer un niveau de services adéquat se traduit dans les discours multiculturaliste et interculturaliste par la volonté d'encourager les bénévoles des organismes communautaires ethniques à prendre en main les services fournis à leur propre communauté. Cette tendance à favoriser ce qu'on pourrait appeler l'autogestion de la pauvreté et de l'exclusion est la contrepartie de la privatisation – au haut de l'échelle socio-économique – qui a marqué les années 80 en Amérique du Nord et en Europe [Lesemann, 1988].

En ce qui concerne la gestion étatique des rapports ethniques et ethnolinguistiques, on se trouve donc face 1) à des États producteurs de discours qui privilégient une forme d'explication fondée sur une définition limitative de la

culture – arrivant ainsi à occulter la multidimensionalité du social; 2) à un État québécois qui est dans l'incapacité relative d'imposer sa volonté en matière de francisation sur un ensemble de territoires relevant des secteurs névralgiques de l'économie privée; 3) à des États qui semblent reproduire la structure des inégalités sur le marché du travail – selon le sexe ou l'origine ethnique ou ethnolinguistique – tout en la combattant; 4) à des États qui, sombrant dans leurs propres crises fiscales, cherchent à remettre à un secteur communautaire sous-financé (ou au secteur privé) certaines responsabilités en matière de services sociaux et de santé.

Conclusion

Deux constats principaux ressortent de cette analyse en ce qui concerne les discours et les politiques en matière d'immigration dans le Québec contemporain. Premièrement, les différents intervenants gouvernementaux ont tendance à se placer à l'intérieur d'un champ explicatif limité. Deuxièmement, la gestion étatique dans les zones critiques qui sont celles de l'application de la politique linguistique québécoise, de la structure ethnique, ethnolinguistique et sexuelle des inégalités sur le marché du travail, de l'encadrement et du financement des organismes communautaires ethniques fait ressortir l'incapacité relative de l'appareil de l'État face à sa propre crise fiscale, et l'ambiguïté de certaines de ses interventions en ce qui concerne la structuration des inégalités. Nous aborderons ici, en premier lieu, la question de la capacité d'intervention des différents appareils de l'État et de l'incidence du contexte sur la formulation des politiques. Dans un deuxième temps, nous examinerons certains enjeux conceptuels et pratiques concernant la gestion étatique des rapports ethniques dans le Québec contemporain.

La gestion étatique des rapports ethniques semble relever ni de la technocratie – doublée d'une saine participation de la société civile sous la forme de mouvements sociaux [Touraine, 1969; Touraine *et al.*, 1984] –, ni de l'État gestionnaire de crises successives tel que conceptualisé par Habermas [1975]. Selon ce dernier, la forme caractéristique des interventions de l'État, dans les démocraties dites de planification, consistent en des réactions d'évitement face à des crises, réactions marquées par une coordination incomplète entre les bureaucraties de l'État et conditionnées par des règles prédéterminées de sélection en ce qui concerne le type d'événement qui mérite cette intervention [Habermas, 1975]. À l'extrême, il s'agirait de la « volcanologie » dont parle Rocher [Rocher, 1980], une volcanologie qui serait aux antipodes d'une gestion programmée de la société et qui aurait été mise en évidence, par exemple, lors de la gestion de la crise « autochtone » en 1990. L'analyse présentée ici – surtout en ce qui concerne l'application de la politique linguistique au Québec et la structuration des inégalités sur le marché du travail – suggère plutôt que cette gestion étatique est soumise à ce qu'on pourrait appeler les *rationalités fortes* de différentes collectivités dominantes agissant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'appareil

de l'État. Il s'agirait de l'effet complexe de différentes formes de communalisation – au sens wébérien du terme –, incluant des communalisations aussi diverses que celles fondées sur les « classes » de sexe [Juteau et Laurin, 1980], sur l'appartenance ethnique et ethnolinguistique, ou sur les classes sociales.

Non seulement ces différentes « rationalités fortes » constituent-elles l'étoffe des rapports sociaux problématiques qui font l'objet des interventions de l'État, et non seulement ont-elles de multiples ramifications dans les appareils de l'État eux-mêmes, mais elles ont un effet déterminant également sur la formulation de politiques et l'utilisation des concepts qui sous-tendent ces politiques. Malgré la neutralité apparente des débats en cours sur certaines définitions limitatives de la culture – le multiculturalisme ou l'interculturel ne portant pas de jugement sur les différences dites culturelles –, il reste que la mise en œuvre de ces politiques se fait dans un contexte qui est loin d'être neutre. Dans certains cas, par exemple, on part du principe qu'il y a *une* culture de type national, pour ensuite déclarer que certaines catégories d'immigrants ne peuvent pas s'adapter à cette culture et devraient, en conséquence, être refusées ou retournées chez elles. Ce sont des arguments qu'on rencontre régulièrement dans les positions avancées pour réduire ou mettre fin à certaines filières d'immigration, que ce soit en Europe ou au Canada.

Sous-tendant ces positions, on retrouve non seulement une analyse construite à partir de la différence culturelle, mais aussi celle qui part de la prémisse qu'il y a une communauté nationale fondée sur une culture partagée, et qu'il est désirable que cette culture reste ce qu'elle est. C'est à cet égard que l'accent mis sur la différence culturelle comme étant l'élément clef dans les rapports sociaux peut facilement aider à la formulation de discours d'exclusion. Les discours de droite britannique et français misent beaucoup sur cette notion d'indésirable sur le plan culturel, qui en devient souvent une d'indésirable tout court. Ces positions semblent aller parfois à l'encontre des intérêts économiques. Dans les années 60, certains membres du Parti conservateur britannique s'étaient prononcés en faveur d'un resserrement de l'immigration en provenance de certains pays du Commonwealth, malgré l'utilité que représentait cette main-d'œuvre bon marché [Foot, 1965]. On voulait protéger le caractère « blanc et européen » de la population britannique, rejoignant ainsi les politiques américaines et canadiennes d'immigration en vigueur jusqu'aux années 60.

Pour mieux saisir le sens qui est parfois donné à la notion de différence culturelle – ainsi qu'aux notions de « désavantage » et « avantage » quand il s'agit d'évaluer l'impact non économique de l'immigration –, il faut comprendre la diversité d'intérêts qui règne à l'intérieur des sociétés réceptrices. Le discours européaniste et raciste de la droite britannique des années 60 cherchait à polariser l'opinion publique sur certaines différences, tout en occultant les liens d'appartenance qui traversaient ces lignes de démarcation ainsi que la diversité et la fragmentation à l'intérieur même des populations « européennes » et « non

européennes ». Le discours monoculturaliste arrive au même objectif en postulant l'existence d'un groupe homogène culturellement, qui a donc des intérêts partagés à défendre et pour lequel l'immigration de groupes culturellement « autres » peut être conçue comme étant avantageuse ou désavantageuse. Dans les deux cas, il y a la construction idéologique d'une communauté à partir de la croyance en sa propre homogénéité, que ce soit sur la base de la « race » (et donc de la « racialisation », dans les termes de Miles [1982, 1989]), ou de « culture ». Ayant exprimé la raison d'être de la communauté sous cette forme, on peut prétendre que sa survie relève de sa capacité de maintenir cette homogénéité « raciale » ou « culturelle ».

C'est ainsi que le concept de différence – ou de « distance » [voir Abou, 1990] – culturelle peut devenir politiquement mobilisateur pour tous ceux qui s'identifient à la catégorie ainsi construite. Cela nous amène à la nécessité de déconstruire les idéologies existantes pour mieux comprendre les intérêts qui les sous-tendent [voir Simon, 1983]. Cette déconstruction ne peut se faire qu'en contextualisant l'analyse dans l'espace et le temps et en situant les rapports sociaux problématiques liés à l'immigration dans le contexte des rapports entre différents groupes d'intérêt qui caractérisent déjà la société réceptrice. Comme dans le cas des droits dits fondamentaux, on ne peut rien présumer en dehors des rapports de force entre les collectivités et leurs intérêts particuliers.

La gestion étatique des rapports ethniques dans les contextes québécois et canadien est marquée par cette volonté de consolider, au niveau identitaire, les différentes formes de communalisation nationale correspondant aux intérêts respectifs des deux gouvernements. Du point de vue fédéral, il s'agit de ce que le Secrétariat d'État au multiculturalisme appelle, en anglais, « citizenship and national identity aspects of our nation-building », ce qui donne en français « l'affirmation de notre identité nationale et de notre sentiment d'appartenance » [Canada, 1989, p. 3]. Même si on a eu tendance à privilégier le concept de culture dans ce processus de construction identitaire, il y a un autre concept, celui de « race », qui a joué un rôle important, surtout dans la formulation des politiques d'immigration en vigueur jusqu'aux années 60. Dans le contexte actuel, cette notion de différence « raciale » connaît un certain retour dans le discours officiel. Par exemple, dans la *Loi sur le multiculturalisme* de 1988, on déclare que « la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste à reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et *raciale* de la société canadienne... » [article 3(1)a), l'italique est de l'auteur].

Cette reconnaissance formelle qu'il puisse y avoir des « races » distinctes rejoint les théories sociales d'une autre époque. Même s'il y a toujours des vestiges de ces théories dans les formulations juridiques de certains pays – comme dans le cas de l'omniprésence en Grande-Bretagne du concept de *race relations* –, la tendance sociologique contemporaine est de ne reconnaître la validité de ce concept qu'en référence à la catégorisation des populations

construite idéologiquement dans le cadre du racisme. C'est-à-dire que le racisme se fonde sur la notion qu'il existe des « races » distinctes. Il est désolant de voir cette notion officialisée par la loi, d'autant plus qu'on vient de créer un institut portant sur les relations dites « raciales ». Les nouvelles orientations dans le cadre de la politique du multiculturalisme auraient dû porter sur le problème du *racisme* et non sur les rapports problématiques entre les « races », formulation qui ne fait que renforcer la thèse du racisme.

Il ressort donc trois éléments principaux qui sous-tendent les divers problèmes sociaux liés à l'immigration au Québec : le rapport de force linguistique et l'insécurité linguistique de la population francophone; la structuration ethnique, ethnolinguistique et sexuelle des inégalités sur le marché du travail; le manque de soutien et d'encadrement des organismes communautaires ethniques qui se voient dans l'obligation de fournir des services de première nécessité à leurs communautés respectives. Ces trois éléments sont, bien sûr, liés entre eux. L'insécurité linguistique des francophones est en grande partie due à l'exclusion linguistique, et donc à la structuration ethnolinguistique du marché du travail. Les problèmes auxquels les différents organismes communautaires ethniques tentent de répondre sont eux aussi liés à l'exclusion ou à la situation précaire de certaines minorités sur le marché du travail.

Quelle que soit la façon par laquelle on aborde ces problèmes, on a tendance à revenir à ces frontières qui permettent l'inclusion et l'exclusion. Malgré le fait que les discours des gouvernements sur le multiculturalisme ou, au Québec, sur la convergence culturelle, devenue interculturalisme, aient été mis en place pour tenter de consolider, chacun à sa façon, des identités nationales opposées, et malgré le fait que tous les deux se placent dans un champ explicatif limité, il reste qu'ils ont ouvert la voie à une certaine sensibilité envers l'autre qui va à l'encontre de ces frontières bien enracinées. À la limite, le sens sociologique des concepts est moins important que celui que la population leur donne, ou que les gestes d'ouverture qui sont posés en leur nom. Cependant, le problème à l'heure actuelle réside dans le fait qu'on se confine aux gestes d'ouverture; on n'a pas créé un ensemble d'infrastructures et de programmes – y compris sur le plan de l'intégration linguistique et de l'accès à l'égalité – suffisamment bien financés et adaptés aux besoins et aux problèmes de la population immigrée ou réfugiée pour qu'elle puisse facilement s'établir.

Il y a une dualité qui caractérise l'ensemble des politiques et des programmes mis sur pied destinés à la population immigrée. D'un côté, on met l'accent dans les discours et les études sur l'aspect identitaire. De l'autre, on fournit de l'aide financière à des activités correspondant au discours identitaire et, de plus en plus, une aide qui cherche à répondre à des problèmes plus immédiats. Cette dualité dans la formulation et la gestion des politiques semble donc se limiter aux hautes sphères de la formation de l'identité nationale d'un côté, et aux problèmes quotidiens de l'autogestion de la pauvreté et de l'exclusion par des

organismes communautaires précaires de l'autre. Dans la mesure où les tensions sociales sont liées aux conditions quotidiennes d'exclusion du marché du travail ou d'isolement, on peut présumer que c'est davantage sur ce terrain d'intervention qu'on serait en mesure d'y remédier, soit en renforçant les organismes eux-mêmes, soit en adaptant l'appareil étatique pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins de la population immigrée. Une plus grande collaboration entre les différents ministères pour en arriver à une meilleure gestion des problèmes sociaux vécus par les immigrants ou liés à l'immigration s'impose. Il ne s'agit pas, dans le cas de la discrimination, de favoriser une meilleure compréhension entre « races » inexistantes, mais plutôt d'appliquer les chartes des droits fédérale et provinciale.

L'*Énoncé de politique en matière d'immigration*, publié en 1990 par le gouvernement du Québec, représente une tentative globale de rationalisation de cette gestion étatique. On vise surtout des objectifs économiques, démographiques et linguistiques, tout en assurant l'ouverture de la société québécoise sur le monde. Le document montre une sensibilité aux problèmes d'exclusion des jeunes immigrés, de racisme en matière de logement et d'isolement des femmes, tout en reconnaissant que les facteurs déterminant sont de nature tout aussi socio-économique que culturelle. Le gouvernement veut favoriser, entre autres choses, l'adaptation des services, l'accès à l'égalité dans l'emploi (surtout dans la fonction publique), une plus grande compréhension interculturelle, la sensibilisation de la population immigrée à la société québécoise, la régionalisation et la francisation des immigrants. L'État ne peut faire autrement que de vouloir gérer selon une rationalité qui se réclame de la neutralité et de l'efficacité administrative. Il s'agit de savoir, cependant, s'il est réellement en mesure de combler les fissures profondes qui lézardent la société – en matière d'inégalités – et qui font partie intégrante de sa propre structuration.

Bibliographie

Abou, Selim [1990]. « L'insertion des immigrés : approche conceptuelle », dans Ida Simon-Barouh et Jean-Pierre Simon, éd., *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 126-138.

AFSCA [1987]. *Situation socio-économique des femmes centro-américaines dans la grande région de Montréal*, Montréal, Association des femmes salvadoriennes et centro-américaines.

Albelda, Randy [1986]. « Occupational segregation by race and gender », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 39, n° 3, p. 404-411.

Audet, Benoît [1987]. *Les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981*, Québec, MCCI.

Béland, Paul [1991]. *L'usage du français au travail : situation et tendances*, Québec, Conseil de la langue française.

Berthelot, Jocelyn [1990]. *Apprendre à vivre ensemble : immigration, société et éducation*, Québec, CEQ.

Bibeau, Gilles [1987]. *À la fois d'ici et d'ailleurs*, Québec, rapport présenté à la commission Rochon.

Bosset, Pierre et Madeleine Caron [1987]. « Un nouvel outil de lutte contre la discrimination : les programmes d'accès à l'égalité », *Thémis*, vol. XXI, n° 1, p. 71-124.

Canada [1970]. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

_____ [1978]. *Multiculturalism and the Government of Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

_____ [1981]. *Charte canadienne des droits et libertés*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

_____ [1986]. *Loi sur l'équité en matière d'emploi et exigences concernant les rapports*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada.

_____ [1989]. *L'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien : rapport annuel, 1988-1989*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

_____ [1990a]. *Équité en matière d'emploi : document de travail*, Ottawa, Direction générale, Équité en matière d'emploi, Emploi et Immigration Canada.

_____ [1990*b*]. *Développement de l'emploi : projets généraux*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada.

_____ [1991*a*]. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, Ottawa, Direction générale des affaires publiques, Emploi et Immigration Canada.

_____ [1991*b*]. *Bulletin statistique de la Planification de l'emploi*, Ottawa, Affaires publiques et Planification de l'emploi, Emploi et Immigration Canada.

Chicha-Pontbriand, Marie-Thérèse [1989]. *Discrimination systémique : fondement et méthodologie des programmes d'accès a l'égalité*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.

_____ [1990]. *Les jeunes des minorités visibles et ethniques et le marché du travail : une situation doublement précaire*, Montréal, Commission des droits de la personne.

Commision des droits de la personne [1987]. *Programmes d'accès à l'égalité et accès des minorités aux services publics*, Montréal, Commission des droits de la personne.

_____ [1988]. *Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, Montréal, Commission des droits de la personne.

Confédération des syndicats nationaux [1989]. *Rapport d'enquête sur la situation des membres de la CSN provenant des communautés culturelles*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux.

Conseil de la langue française [1986]. *Avis : l'état de la francisation des entreprises*, Québec, Conseil de la langue française, 1986.

Côté, Andrée et Lucie Lemonde [1988]. *Discrimination et Commission des droits de la personne*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

Daenzer, Patricia M. [1990]. « Policy and program responses of the 1980s: the National Training Program and the Canadian Jobs Strategy », dans Graham Riches et Gordon Ternowetsky, éd., *Unemployment and Welfare, Social Policy and the Use of Social Work*, Toronto, Garamond, p. 65-89.

David, Hélène [1987]. *Femmes et emploi : le défi de l'égalité*, Montréal, IRAT et Presses de l'Université du Québec.

Fecteau, Jean-Marie [1989]. *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur.

Foot, Paul [1965]. *Immigration and Race in British Politics*, Harmondsworth, Penguin.

FTQ [1990]. *La francisation des entreprises : la FTQ en tournée régionale, rapport global*, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Gilroy, Paul [1982]. « Police and thieves », dans *The Empire Strikes Back*, Birmingham, Centre for Contemporary Cultural Studies, p. 143-182.

Guindon, Hubert [1988]. « The modernization of Quebec and the legitimacy of the Canadian state », dans H. Guindon, éd., *Quebec Society*, Toronto, University of Toronto Press, p. 60-93.

Habermas, Jürgen [1975]. *Legitimation Crisis*, Boston, Beacon Press.

Hall, Stuart, *et al.* [1978]. *Policing the Crisis: Mugging, the State, and Law and Order*, London, MacMillan.

Harlan, Sharon L. et Edward J. Hackett [1985]. « Federal Job Training Programs and employment outcomes: effects by sex and race of participants », *Population Research and Policy Review*, vol. 4, p. 235-265.

Harvey, Fernand [1987]. « La question de l'immigration au Québec : genèse historique », dans *Le Québec français et l'école à clientèle pluriethnique : contributions à une réflexion*, Québec, Conseil de la langue française, p. 1-55.

Hughes, Everett C. [1943]. *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press.

Jones, Greta [1980]. *Social Darwinism and English Thought*, Brighton, Harvester Press.

Juteau, Danielle et Nicole Laurin [1980]. « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux " mères porteuses " », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 25, n° 2, p. 183-207.

Labelle, Micheline, *et al.* [1987]. *Histoires d'immigrées : itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises à Montréal*, Montréal, Boréal.

Langlois, André [1985]. « Évolution de la répartition spatiale des groupes ethniques dans l'espace résidentiel montréalais, 1931-1971 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, p. 49-65.

Laponce, J. A. [1987]. *Languages and Their Territories*, Toronto, University of Toronto Press.

Lesemann, Frédéric [1988]. *La politique sociale américaine*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

Lester, Anthony et Geoffrey Bindman [1972]. *Race and Law*, London, Penguin Books.

Lock, Margaret et Pamela Dunk [1987]. « My nerves are broken: the communication of suffering in a Greek Canadian community », dans D. Coburn, éd., *Health and Canadian Society: Sociological Perspectives*, Markham, Fitzhenry and Whiteside.

Loiselle, André [1987]. « Un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi », Montréal, Commission des droits de la personne.

Loslier, Luc [1984]. « L'infériorité socio-économique des Québécois francophones est toujours présente à Montréal », *Le Devoir*, 20 février.

Lüdi, Georges [1990]. « Les migrants comme minorité linguistique en Europe », *Sociolinguistica*, vol. 4.

Maurais, Jacques [1987]. « L'expérience québécoise d'aménagement linguistique », dans *Politique et aménagement linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, p. 361-411.

McAll, Christopher [1990*a*]. *Class, Ethnicity and Social Inequality*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

_____ [1990*b*]. « Discrimination et action positive : de l'irrationalité culturelle à la rationalité collective », dans Ida Simon-Barouh et Jean-Pierre Simon, éd., *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan.

_____ [1990*c*]. « La situation linguistique des travailleurs et travailleuses allophones en milieu de travail : état de la question », rapport de recherche soumis à l'Institut de recherches appliquées sur le travail et au Secrétariat à la politique linguistique, atelier de recherche Langue et société, Département de sociologie, Université de Montréal.

_____ [1991]. « Capitalisme et culture », dans Marguerite Lavallée *et al.*, éd., *Identité, culture et changement social*, Paris, L'Harmattan.

Miles, Robert [1982]. *Racism and Migrant Labour*, London, Routledge & Kegan Paul.

_____ [1989]. *Racism*, London, Routledge.

Monnier, Daniel [1983]. *L'usage du français au travail*, Québec, Conseil de la langue française.

Moreau, François [1981]. *Le capital financier québécois*, Montréal, Albert Saint-Martin.

Muller, Thomas et Thomas J. Espenshade [1985]. *The Fourth Wave: California's Newest Immigrants*, Washington, The Urban Institute.

Ollivier, Émile [1988]. « Stratégies paradoxales des migrants et dimensions paradoxales de l'éducation interculturelle », dans Fernand Ouellet, éd., *Pluralisme et école*, p. 85-106.

Omi, Michael et Howard Winant [1989]. *Racial Formation in the United States, from the 1960s to the 1980s*, New York, London, Routledge.

Ouellet, Fernand, éd. [1988]. *Pluralisme et école*, Québec, Institut de recherche sur la culture.

Paillé, Michel [1989]. *Nouvelles tendances démo-linguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996*, Québec, Conseil de la langue française.

Paradis, Esther [1987]. *Problématique des milieux socio-économiquement faibles et des milieux pluriethniques*, Québec, CEQ.

Piven, Frances Fox et Richard A. Cloward [1971]. *Regulating the Poor: The Functions of Public Welfare*, New York, Vintage Books.

Québec [1972]. *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.

_____ [1978]. *La politique québécoise de développement culturel*, Québec, Éditeur officiel.

_____ [1981]. *Autant de façons d'être québécois*, Québec, Éditeur officiel.

_____ [1990]. *Au Québec : pour bâtir ensemble; énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, MCCI.

Reynolds, Lloyd G. [1935]. *The British Immigrant: His Social and Economic Adjustment to Canada*, Toronto, Oxford University Press.

Rocher, Guy [1980]. « Le sociologue et la sociologie dans l'administration publique et l'exercice du pouvoir politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 12, n° 2, p. 45-64.

Rouland, Norbert [1978]. *Les Inuit du Nouveau-Québec et la Convention de la Baie-James*, Québec, Association Inuksiutit Katimajiit et Centre d'études nordiques.

Savage, Andrew [1989]. « Le développement de l'employabilité des allocataires de l'aide sociale dans le Programme de stages en milieu de travail », mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université de Montréal.

Simard, Jean-Jacques [1988]. « La révolution pluraliste : une mutation du rapport de l'homme au monde », dans *Pluralisme et école*, Fernand Ouellet, éd., Montréal, IQRC, p. 23-57.

Simon, Pierre-Jean [1983]. « Le sociologue et les minorités : connaissance et idéologie », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n° 2, p. 9-23.

Teal, Greg [1985]. *The Organization of Production and the Heterogeneity of the Working Class: Occupation, Gender and Ethnicity among Clothing Workers in Québec*, Montréal, Université McGill, thèse de doctorat, 1985.

Touraine, Alain [1969]. *La société post-industrielle*, Paris, Éditions Denoël.

_____ *et al.* [1984]. *Le mouvement ouvrier*, Fayard, Paris.

Tremblay, Louise [1991]. « L'intégration linguistique des travailleurs et travailleuses immigrés en Suisse et en Belgique », rapport de recherche soumis à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, atelier de recherche Langue et société, Département de sociologie, Université de Montréal.

Vaillancourt, François [1988]. *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970-1980*, Québec, Conseil de la langue française.

Veltman, Calvin et Mario Polèse [1987]. *Structure résidentielle et linguistique des groupes ethniques dans la région métropolitaine de Montréal, 1971-1981*, Montréal, INRS-Urbanisation.

Vogel-Polsky, Eliane [1985]. « Les programmes d'action positive en faveur des femmes », *Revue internationale du travail*, vol. 124, n^os^ 3 et 4.

Waldinger, Roger [1988]. « The ethnic division of labor transformed: native minorities and new immigrants in post-industrial New York », *New Community*, vol. 14, n° 3, p. 318-332.

Weber, Max [1985]. *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J.C.B. Moh.

_____ [1988*a*]. « Der Nationalstaat und die Volkswirstchaftpolitik », dans Johannes Winkelmann, éd., *Gesammelte Politische Schriften*, Tübingen, Mohr (UTB), p. 1-25.

_____ [1988*b*]. « Die 'Objektivität' sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis », dans Max Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, J.C.B. Mohr/UTB, p. 146-214.

_____ [1988c]. « Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus », dans Max Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Band 1, Tübingen, J.C.B. Mohr/UTB, p. 1-206.

Williams, Raymond [1981]. *Culture*, London, Fontana.